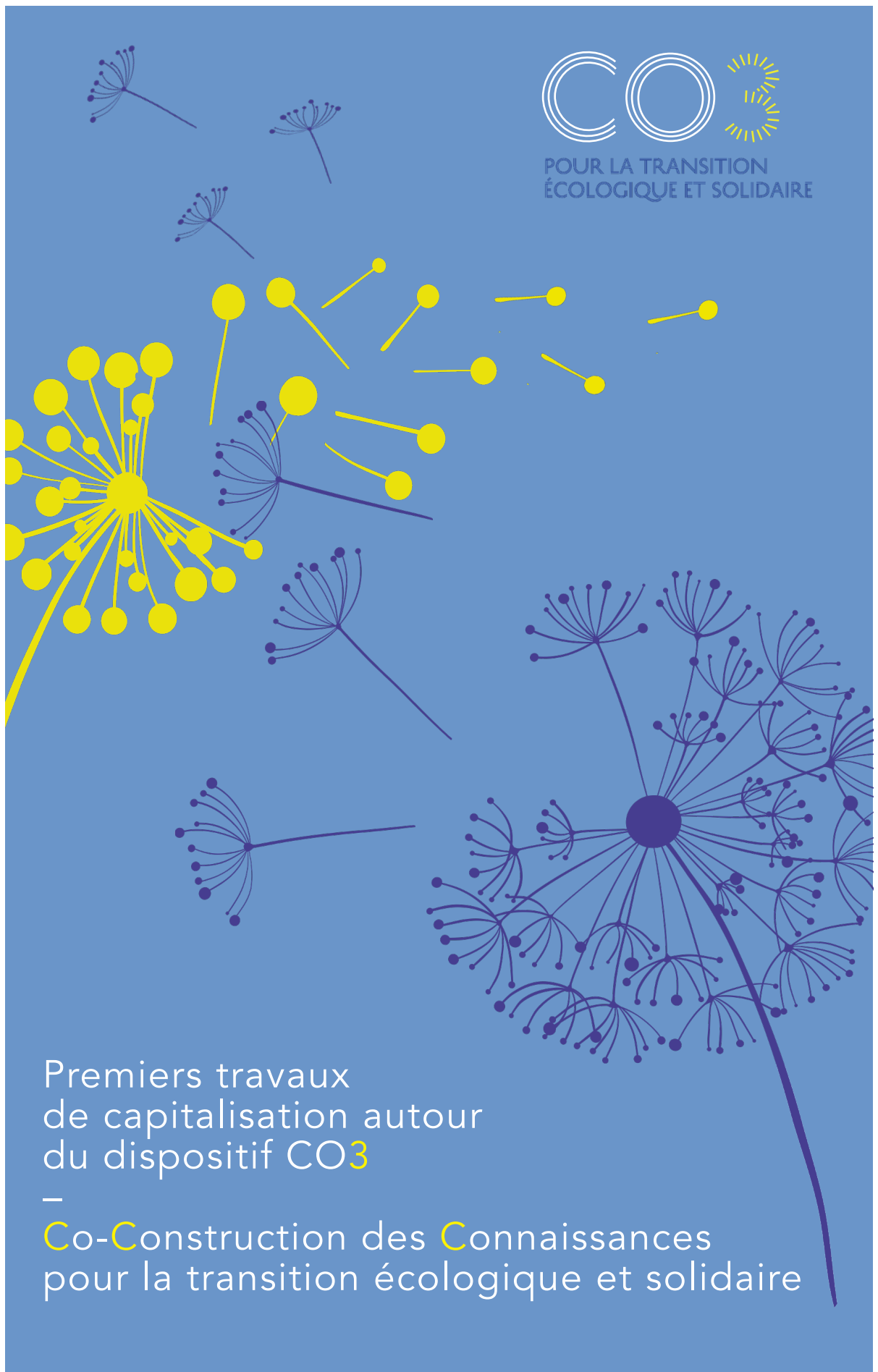


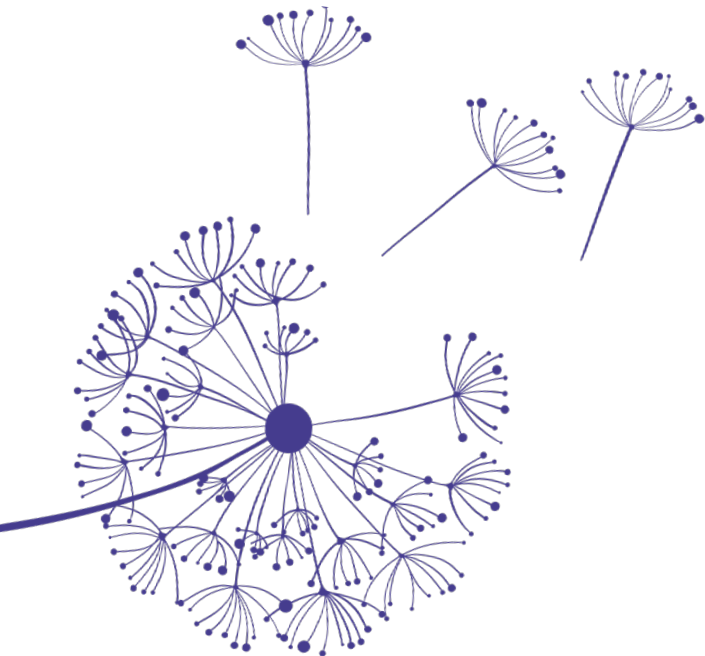


POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Premiers travaux
de capitalisation autour
du dispositif CO3

—
Co-Construction des Connaissances
pour la transition écologique et solidaire



Ce document est édité par l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France

ADEME | 20, avenue du Grésillé | 49000 Angers
Agropolis Fondation | 1000 avenue Agropolis | 34394 Montpellier
Fondation Daniel et Nina Carasso | 40, avenue Hoche | 75008 Paris
Fondation de France | 40, avenue Hoche | 75008 Paris

Conception graphique : Alexia Guibert

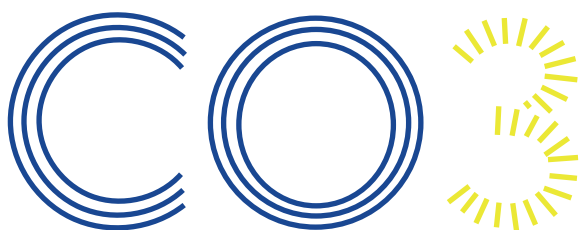
Photos :

Page 16 : © Evelyne Moinet

Page 18 : © Marc Moraine

Page 24 : © Marie Preston, www.marie-preston.com

Impression : Groupe Morault, Imprimerie ISL-Telliez-Houdeville | 280, rue Henry Bessemer | 60100 Creil



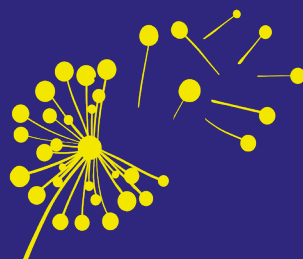
POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Premiers travaux
de capitalisation autour
du dispositif CO3

—
Co-Construction des Connaissances
pour la transition écologique et solidaire

SOMMAIRE

CO3 :	05
Co-construction des connaissances pour une transition écologique et solidaire	
PARTIE 1 :	13
Les recherches participatives soutenues dans le cadre du dispositif CO3	
PARTIE 2 :	21
L'intermédiation, une fonction au cœur d'un projet de recherche participative	
PARTIE 3 :	26
L'adaptation des modalités de financement aux projets de recherche participative	
PARTIE 4 :	29
Impacts de la recherche participative, notamment sur la transition écologique et solidaire	
PARTIE 5 :	33
Sélectionner les projets de recherche participative	
Synthèse et premiers enseignements	36
Dispositif expérimental CO3	



Première proposition de synthèse coordonnée par Camille CLÉMENT à partir des travaux de capitalisation de Rémi BARRÉ¹, Sylvie BLANGY², Camille CLÉMENT et Anne GRENIER³

14 décembre 2023

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Le programme CO3 – Co-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire – a été initié par l'ADEME et l'association Sciences Citoyennes en 2017, avec une finalité pratique de contribuer à identifier les apports de la recherche participative à la transition écologique et solidaire.

Ce programme est expérimental à deux titres :

- par sa dynamique de co-construction, mobilisant des fondations (Agropolis Fondation, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, la Fondation Daniel & Nina Carasso, la Fondation de France) aux côtés de l'ADEME ;
- par l'accompagnement à la fois à l'émergence de projets et à la création d'une communauté de pratiques de la recherche participative. Un des enjeux de ce dispositif était de qualifier en quoi rapprocher chercheurs et société civile pouvait être bénéfique à la transition écologique.

Au terme de 4 appels à projets, avec nombre de projets non terminés, l'ADEME et les fondations ont mené un premier travail de capitalisation sur l'ensemble des composantes de CO3 pour éclairer leurs orientations futures. Une analyse des archives du dispositif et une consultation des collectifs de recherche financés sont à l'origine de ce premier travail de capitalisation réalisé par Rémi Barré, et Sylvie Blangy, membres du COSP, et par Camille Clément et Anne Grenier, membres du Copil (sous la coordination de Camille Clément). Des rapports plus complets seront publiés en appui à ce document, qui n'en constitue qu'une synthèse partielle et qui tente d'en présenter quelques enseignements sous un format facilement appropriable. L'objectif de ce recueil n'est pas de fournir des lignes de conduite ni des recommandations mais de partager un premier retour d'expérience.

Ces premiers travaux de capitalisation gagneront à être complétés par une évaluation du programme dans une approche évaluative ex post, ce qui nécessite de travailler à une méthode adaptée à ce dispositif inédit. Une telle démarche évaluative permettrait de qualifier les impacts environnementaux, économiques et sociaux des projets soutenus, ainsi que l'efficacité et l'efficience du programme.



1. Rémi Barré, Les projets de recherche participative et leurs acteurs - le cas du programme CO3, 2023, 67 p. (non publié).

2. Sylvie Blangy, CO3, Co-Construction des Connaissances. Un programme de financement multi-bailleur de la recherche participative en France. Enseignements et partage d'expériences. 2018-2023. 2023, 50 p. (non publié).

3. Camille Clément et Anne Grenier, CO3, Co-construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire CO3 : Rapport de capitalisation – analyse de la dimension programme, 2023, 51 p. (non publié).

CO3 : Co-construction des connaissances pour une transition écologique et solidaire

CO3 est un dispositif expérimental initié par l'ADEME et l'association Sciences Citoyennes⁴ en 2017 pour alimenter une réflexion sur les apports de la recherche participative à la transition écologique et solidaire, rendre cette modalité de recherche visible et participer à l'émergence d'une communauté de pratiques.

Ce dispositif a été imaginé et élaboré comme un projet participatif co-construit partant d'une réflexion sur la recherche participative et mobilisant ses techniques tout au long de sa genèse et jusqu'à présent.

En amont de son existence, la conception du dispositif a émergé de l'organisation d'ateliers entre acteurs du financement et de la programmation de la recherche. Ceux-ci ont permis de partager des enjeux, valeurs et langages communs sur la recherche participative en se nourrissant de témoignages de programmes et de projets (ateliers organisés entre 2017 et 2018 par Sciences Citoyennes et l'ADEME).

Quatre objectifs ont ainsi été retenus :

- **produire, partager et valoriser** des connaissances et savoirs originaux, robustes et co-construits pour la transition écologique et solidaire ;
- **bâtir et soutenir** des communautés d'acteurs sur la recherche participative (chercheurs et organisations de la société civile) et construire une communauté de bonnes pratiques ;
- **capitaliser** les résultats des recherches participatives, tant sur le plan des méthodes que des contenus, à travers des partages d'expériences ;
- **établir la légitimité scientifique** de ces nouvelles modalités d'exercice,

d'accompagnement et de soutien de la recherche en instaurant un outil d'évaluation correspondant à leurs caractéristiques propres et reconnu par les « communautés participatives ».

Anne Varet, directrice scientifique de l'ADEME annonçait le lancement de CO3 en 2017 en ces termes :

« Le dispositif CO3 s'inscrit dans la stratégie recherche-développement de l'ADEME. Cette stratégie entend mettre le développement des connaissances scientifiques au service des actions de l'Agence et des acteurs de terrain. Depuis 2016, nous nous intéressons aux recherches participatives et avons cherché à préciser les modalités d'accompagnement de telles recherches avec le souhait de mobiliser d'autres acteurs. Le dispositif CO3 en faveur de la transition écologique a ainsi été co-construit en 2017/2018 avec les fondations intéressées et contribue à rapprocher chercheurs et société civile. »

Ces travaux préalables ont été formalisés dans un accord-cadre de partenariat unissant cinq organismes financeurs :

- L'ADEME – Agence de la transition écologique
- Agropolis Fondation
- La Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme⁵
- La Fondation Daniel & Nina Carasso
- La Fondation de France

Cet accord donne une existence et une légitimité au dispositif et pose sa gouvernance pour toute la durée de l'expérimentation. Le fait d'assurer une présidence pérenne et un acteur commun

4. Association créée en 2002 qui a pour objectif de favoriser et de prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science afin de la mettre au service du bien commun » (extrait de sa charte).

5. Celle-ci, pour des raisons d'impossibilité de réengagement financier, n'a pas souhaité résigner l'accord cadre de partenariat en 2023.

aux différentes instances mises en place garantit une communication fluide, le partage d'informations, une prise de décision concertée. Cette gouvernance voulue pluraliste et souple reflète la philosophie participative de CO3. Ainsi :

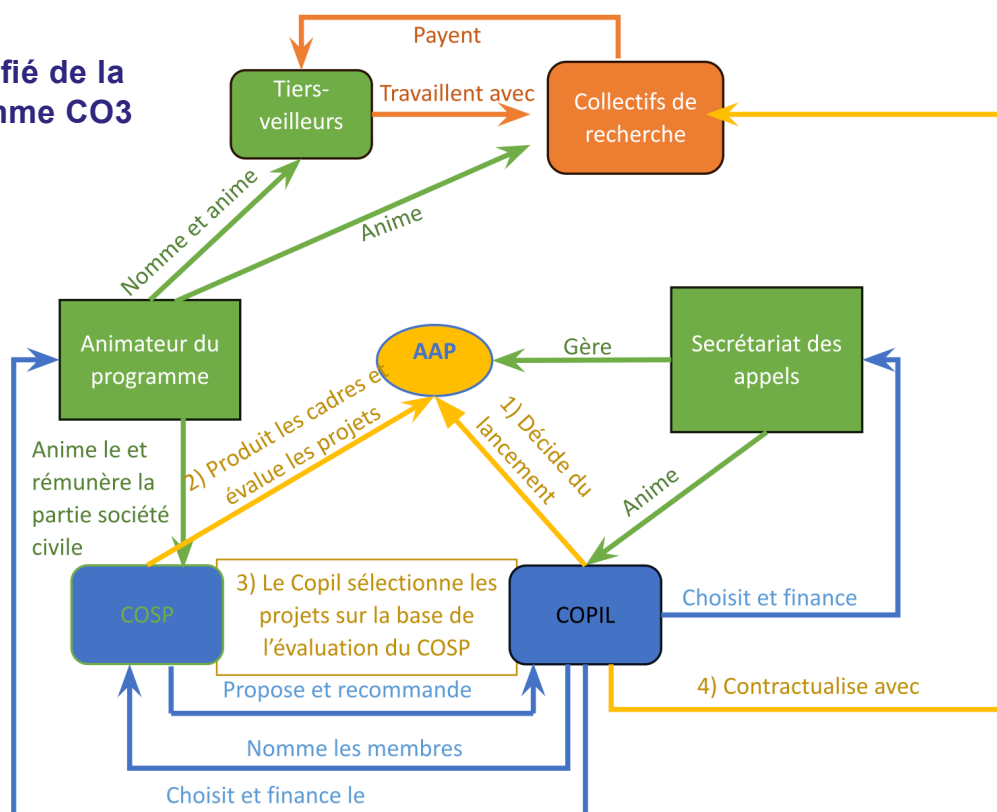
- **Le COPIL** – Comité de pilotage restreint, seul décisionnel, assemble les organismes financeurs. Il s'élargit en fonction des besoins en accueillant des représentants des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Culture, voire des bailleurs désireux d'adhérer au dispositif. Le COPIL élargi a un rôle consultatif. Le COPIL garantit le choix et les moyens de réaliser les actions, notamment en mobilisant les outils juridiques et financiers nécessaires, les priorités thématiques et critères d'éligibilité des appels à projets.
- **Le COSP** – Comité d'orientation scientifique pluraliste, est composé de six représentants de la recherche et six représentants de la société civile. Il élabore des propositions et recommandations sur la recherche participative auprès du COPIL et produit des cadres de référence concernant la mise en œuvre des actions du dispositif (notes de références, appels à projets, modèles de rapports, modalités d'évaluation...). Il est

garant du caractère réflexif par l'analyse de l'expérimentation.

- **Une structure d'animation du dispositif** – rôle assuré par l'association Sciences Citoyennes en collaboration avec l'ADEME et Agropolis Fondation – anime les réflexions menées par le COSP, par les collectifs de recherche des projets soutenus et par le collectif des tiers-veilleurs et assure la mise en œuvre des appels à projets. Cette animation cherche à nourrir la réflexion sur la recherche participative et non sur les résultats des recherches. Ces moments de rencontre étaient ouverts aux tiers-veilleurs, aux membres du COSP et du COPIL.

CO3 se définit avant tout comme **UNE EXPÉRIMENTATION** pour tester la pertinence de la gouvernance dans l'accompagnement de la recherche participative en France et pour observer « en conditions réelles » les modalités de mise en œuvre de partenariats ambitieux où chercheurs (majoritairement publics), et acteurs de la société civile (majoritairement associatifs) collaborent tout au long de la démarche de recherche. Cette volonté a justifié le lancement de trois appels à projets pour pouvoir garantir les meilleures conditions de déploiement aux pratiques de recherche participative.

Figure 1 : Schéma simplifié de la gouvernance du programme CO3



DES APPELS À PROJETS

Des appels à projets ont été ouverts en 2018, 2019 et 2021 (complétés par un appel réservé à certains projets émergents en 2023) et ont permis de financer 47 projets sous deux formats :

- Financement de projets « **EN ÉMERGENCE** » sur une durée d'un an ou 18 mois pour un montant forfaitaire de 15 000 ou 20 000 euros afin de soutenir le rapprochement de partenaires chercheurs et société civile et de leur donner le temps et les moyens nécessaires pour co-construire un futur projet de recherche ;
- Financement de projets « **CONSOLIDÉS** » sur une durée moyenne de trois ans pour un montant maximum de 150 000 euros afin de soutenir dans la durée des partenariats originaux et solides conduisant à des résultats scientifiques.

Cette première analyse a été conduite en 2023 grâce à un ambitieux travail de capitalisation dont le présent document constitue la synthèse et qu'il serait souhaitable de poursuivre par une évaluation scientifique rigoureuse.

Celui-ci s'est appuyé sur :

- L'ensemble des archives du dispositif : compte-rendu des réunions, projets déposés lors des appels, rapports intermédiaires et finaux des projets financés, notes des tiers-veilleurs,
- L'organisation en 2022 et 2023 d'un séminaire, de deux ateliers de travail thématiques, d'entretiens individuels et de questionnaires en ligne auprès des porteurs de projets financés par le dispositif et de ses principaux acteurs. Cette 2e phase a été réalisée en collaboration avec les porteurs de projet CO3.

L'analyse de cette expérimentation a donné lieu à la rédaction de plusieurs rapports complets dont la publication en intégralité est en cours (Barré, 2023 ; Clément et Grenier, 2023 ; Blangy, 2023). Ces documents détaillent les méthodologies employées pour parvenir aux conclusions présentées ici.

À noter : cette expérimentation a eu lieu de 2017 à 2023, dans un contexte international marqué par la crise de la Covid 19. Les modalités de

collaborations, de rencontres et de travail collectif ont largement évolué durant cette période avec le déploiement conséquent des réunions en ligne.

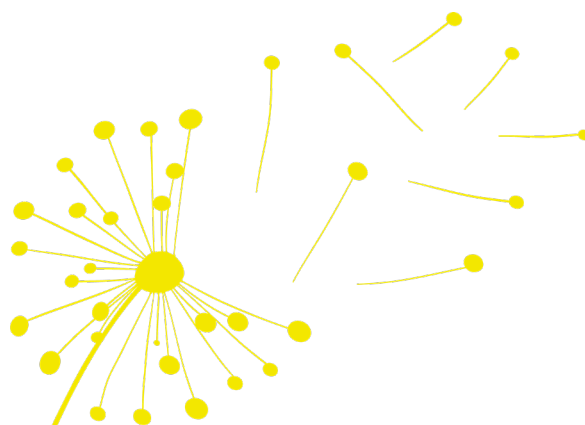
La participation active des porteurs de projets au dispositif

L'implication dans le dispositif CO3 engage les porteurs de projet à associer des chercheurs et des acteurs de la société civile dans un même projet ET à contribuer à la réflexion du dispositif sur lui-même. Cette contribution a imposé à l'ensemble des porteurs de projets financés la nécessité de :

- partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites ;
- participer aux animations organisées par l'association Sciences Citoyennes et/ou par le comité de pilotage du dispositif ;
- être accompagnés par un tiers-veilleur durant l'intégralité de leur projet (budget minimal conseillé de 2 500 euros par an pour assurer ce suivi, certains tiers-veilleurs n'ayant pas voulu être rémunérés).

En 2023, afin de remercier les porteurs de projets pour leur implication dans ce processus de réflexion du dispositif sur lui-même, une formation à la Recherche Action Participative (RAP) dispensée par Jacques Chevalier⁶ leur a été proposée.

Les auteurs de cette capitalisation tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des porteurs de projet ayant contribué à ce travail.



6. <https://www.participatoryactionresearch.net/>

LE GROUPEMENT DE RECHERCHE PARCS

Sylvie Blangy, ingénieure de Recherche au CEFÉ du CNRS a créé et coordonné le GDR (Groupement de recherche) PARCS (Recherche Action Participative et Sciences Citoyenne) qui dès 2013 s'est doté en mode participatif d'un manifeste. Le GDR a formé plus de 300 chercheurs et représentants de la société civile à la Recherche Action Participative, dont une partie des porteurs de projet CO3.

« Notre société est confrontée aujourd'hui à des crises majeures (changement climatique, perte de la biodiversité, crise économique, épidémies, ...) dont la résolution nécessitera l'implication pleine et entière des citoyens. L'engagement aux côtés de chercheurs pour réfléchir ensemble aux questions sociétales et imaginer des solutions est la clé pour devenir acteur des décisions prises et ainsi passer à l'action. Dans ce contexte, une nouvelle éthique des relations entre Science et Société se dessine, et les nombreux qualificatifs qui peuvent être regroupés sous l'expression « Recherches Participatives » prennent tout leur sens : il ne s'agit plus d'extraire les observations ou connaissances du citoyen afin d'alimenter la base de données du chercheur, mais bien de co-construire avec le citoyen des projets de recherche adaptés dont le déroulé sera caractérisé par une collaboration permanente aboutissant à une meilleure compréhension des phénomènes et à l'élaboration conjointe de solutions, condition pour une acceptation sociétale efficace. GDR PARCS. »

Pour en savoir plus : <https://websie.cefe.cnrs.fr/gdrparcs/>



LE DISPOSITIF CO3 EN CHIFFRES

5 organismes financeurs	Une liste de 167 experts pour l'évaluation des projets, dont un tiers issu de la société civile	3,3 millions d'euros engagés , dont 2,8 millions pour le financement des projets et environ 500 000 euros pour le financement de l'animation du programme	11 régions métropolitaines sur 13 et 2 régions d'outre- mer sur 5 concernées par les projets financés
3 appels à projets	Environ 300 laboratoires de recherche impliqués (ESR)		15 ateliers et réunions de réflexions organisées pour faire avancer les réflexions sur la recherche participative
248 projets déposés	Environ 500 associations et organisations de la société civiles impliqués (TSR)		
47 projets financés			
41 Tiers-veilleurs mobilisés			

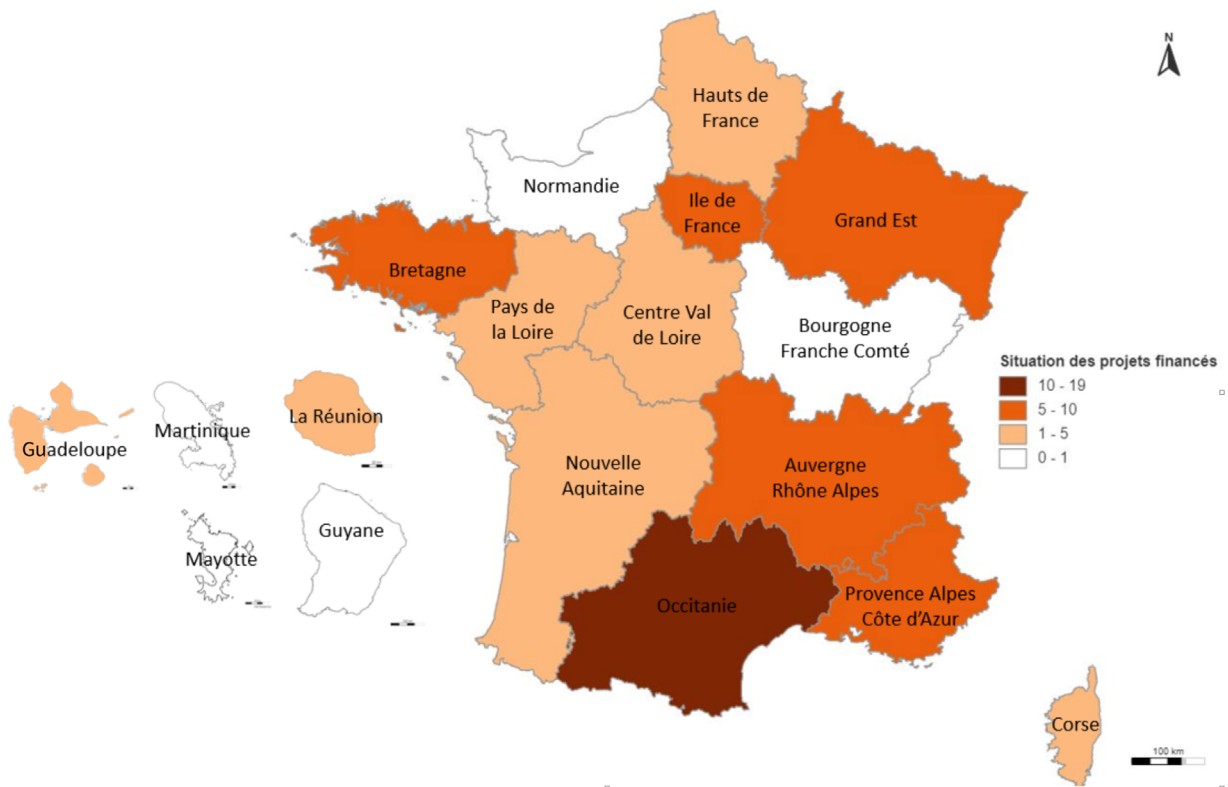
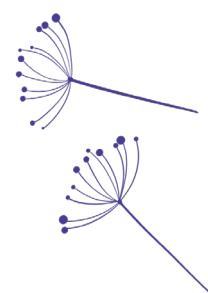


Figure 2 : Carte des régions concernées par les projets financés par le dispositif CO3

QUELQUES DÉFINITIONS

Le dispositif CO3 a utilisé un vocabulaire spécifique déjà existant dans le domaine de la recherche participative. Pour clarifier la lecture de la suite du document, voici quelques définitions :

- **TSR (Tiers secteur de la recherche)** : Les acteurs du tiers secteur de la recherche sont des organisations des secteurs non marchand (associations, syndicats, collectivités locales) et marchand, à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels) ou lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux). Ces organisations peuvent être isolées ou en réseau ou membres de fédérations ; la recherche peut être pour elles une activité significative, voire l'activité principale (entités « cognitives »), ou une activité occasionnelle ou non formalisée comme telle.
- **Entités TSR cognitives** : entités spécialisées engagées dans des activités d'éducation populaire, de formation, d'accompagnement à l'innovation sociale, de médiation, d'intermédiation, d'expérimentation ou d'animation sociale ou artistique.
- **ESR (Enseignement supérieur et recherche)** : Ensemble des établissements, essentiellement publics, en charge d'activités d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) et de recherche (organismes publics de recherche), fondamentale ou finalisée, dite scientifique. Ces organisations sont les employeurs des chercheurs et enseignants-chercheurs en charge de leur recrutement, de leur carrière, de leur équipement, de leur formation, des infrastructures dont ils ont besoin, responsables également de la structuration et du fonctionnement des laboratoires qui regroupent ces chercheurs, ainsi que de leur financement de base.
- **Intermédiation** : C'est la fonction, au cœur d'un projet de recherche participative, qui permet les interactions approfondies entre les membres du collectif grâce à des processus transparents de discussions critiques, rendant possible « l'objectivité interactive » et le croisement des savoirs. L'activité d'intermédiation est le moteur de la capacitation des acteurs et de la co-construction des connaissances dans les projets de recherche participative. Ce rôle peut être porté par une ou plusieurs personnes, être à géométrie variable, distribué et / ou tournant. Il est assuré par des personnes de l'équipe en interne et peut faire appel ponctuellement à des intervenants externes.
- **Tiers-veilleur** : dans le cadre de CO3, le « tiers-veilleur » désigne une personne choisie hors du collectif de recherche, ayant pour mission d'accompagner la mise en œuvre du projet à chaque étape, notamment dans son caractère co-construit, mais aussi de garantir une réflexivité au sein des projets – ce double rôle devant être défini selon les besoins spécifiques de chaque collectif.

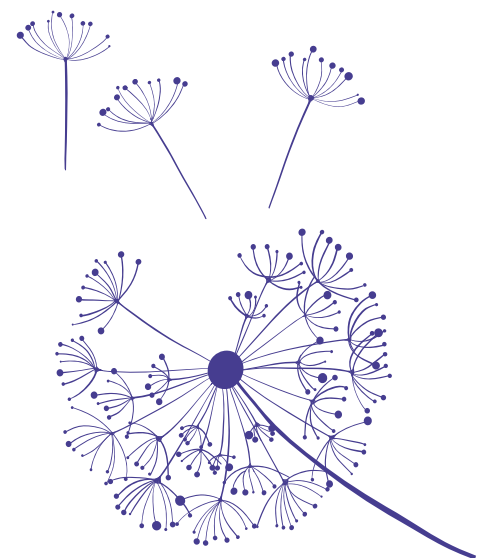


À QUI CETTE SYNTHÈSE S'ADRESSE-T-ELLE ?

Ce document est rédigé à destination d'une pluralité d'acteurs dans l'objectif de partager les premiers enseignements de l'expérimentation CO3 en matière de recherche participative. Il s'adresse en particulier à trois publics :

- les financeurs et programmeurs de recherche, c'est-à-dire les organisations qui ont pour fonction de concevoir, de financer, d'évaluer et de valoriser des programmes de recherches, que ce soit via des appels à projets ou via des procédures internes d'allocation de ressource aux laboratoires : agences de financement publiques (ANR, ADEME...), ou fondations, organismes publics de recherche, régions, métropoles ou programme-cadre européen ;
- les opérateurs de recherche, c'est-à-dire les établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) et de recherche (organismes publics de recherche) employeurs des enseignants-chercheurs et des chercheurs, en charge de leur recrutement, de leur formation, de leur carrière, de l'organisation et du fonctionnement des laboratoires, des équipements et infrastructures nécessaires à la recherche.
- les acteurs de la recherche participative, c'est-à-dire des chercheurs membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) et les acteurs du tiers secteur de la recherche (TSR) intéressés par ces démarches participatives, qu'ils les aient déjà pratiquées ou non.

Le dispositif CO3 a été pendant cinq ans un lieu d'échanges et de discussions entre acteurs opérationnels et institutionnels (TSR et ESR). Ce travail vise à documenter ces échanges, les contraintes des différentes parties étant exposées en parallèle.



PARTIE 1 – Les recherches participatives soutenues dans le cadre du dispositif CO3

Un double ancrage dans la co-construction des connaissances et la transition écologique et solidaire

Les recherches participatives sont par définition co-construites entre les parties prenantes du monde académique (universitaires, chercheurs issus d'organismes de recherche) et non académique (associations, collectivités territoriales, entreprises notamment celles de l'économie sociale et solidaire), à savoir le tiers secteur de la recherche (TSR). Ces parties prenantes doivent être impliquées dans toutes les étapes du processus – depuis l'identification de la question, l'élaboration, la formulation de la problématique et de la démarche, jusqu'à la mise en œuvre de la recherche, la production et la valorisation des connaissances, la résolution de problèmes et la prise de décision dans l'action. Telle que considérée dans CO3, la recherche participative mobilise ainsi les différents savoirs des parties-prenantes, dans une double finalité de recherche et d'action.

Ces pratiques de co-construction des connaissances permettent ainsi la production de résultats scientifiques pertinents, directement appropriables par les acteurs socioéconomiques en réponse à leurs besoins.

CO3 s'inscrit également dans les actions en faveur de la transition écologique et solidaire. La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux écologiques que sont le changement climatique, la raréfaction des ressources, la perte accélérée de la biodiversité et les risques sanitaires et environnementaux. Face à ces enjeux, renouveler le dialogue sciences-société à l'aide de la recherche participative pourrait contribuer à accompagner cette transition et l'émergence de nouveaux questionnements, de nouveaux modèles.

Des modalités de mise en œuvre au service des objectifs de co-construction

Pour atteindre ces objectifs de co-construction des connaissances et de participation à la transition écologique et solidaire, le dispositif CO3 a mis en place des modalités originales :

- le financement de la phase d'émergence de certains projets ;
- la création d'un COSP, Comité d'orientation Scientifique pluraliste garant d'un regard critique *in itinere* tout au long de l'expérimentation ;
- l'animation du dispositif : rencontres entre collectifs de recherche, rencontres entre tiers-veilleurs, réflexions au sein du COSP... ;
- l'orientation des thématiques dans le domaine de la transition écologique et solidaire. Les thèmes de l'agroécologie, l'agriculture, l'alimentation et du territoire sont particulièrement représentés ;
- l'analyse transversale du dispositif croisant les regards des lauréats ou porteurs de projet, des instances en charge du programme financier (le COPIL) et des instances plus réflexives et évaluatives (le COSP).

Trois types de projets de recherche accompagnés par le dispositif CO3

La mise en œuvre du dispositif et son analyse ont permis d'identifier trois types de projets de recherche participative suscités par CO3, pratiquant tous une co-construction des connaissances, mais spécifiques dans :

- leurs formats de partenariat entre chercheurs et non chercheurs ;
- leurs modalités d'intermédiation ;
- leurs objectifs, résultats ou impacts attendus ou obtenus dans le projet.

LA RECHERCHE PARTICIPATIVE COMME NOUVEAU VOLET DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Rémi Barré, chercheur associé au LISIS et membre du COSP suggère de penser une politique de la recherche participative.

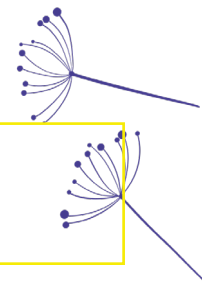
« Au-delà de programmes expérimentaux, le passage à l'échelle en matière d'activités de recherche participative passe par la mise en œuvre d'une politique publique de la recherche participative comme volet nouveau de la politique de recherche. Il s'avère nécessaire de repenser les modalités du financement direct et indirect des activités de recherche du TSR, de concevoir et mettre en place les dispositifs d'appui incitatifs et infrastructurels à la recherche et l'innovation dédiés au TSR et à la recherche participative (formation, mobilité, incubateurs, accès à des plateformes d'expérimentation ou d'innovation...).

Dans ce domaine, des questions émergent concernant les infrastructures de données ou les tiers lieux ; concernant les problématiques de l'évaluation, de l'impact, de l'intermédiation ; concernant les questions d'épistémologie et d'éthique liées à la recherche participative. Il conviendrait de développer les recherches et expérimentations en appui aux politiques et dispositifs nécessaires au développement du TSR et de la recherche participative, en co-production avec le TSR. C'est un programme pour les chercheurs du domaine des 'science studies'.

La contribution à l'ensemble de ces objectifs pourrait passer par la mise en place d'un programme spécifique dans le cadre de France 2030 dédié au renforcement des communautés concernées par la recherche participative et aux infrastructures (de données, de financement, de formation, d'expérimentation...) qui leur sont nécessaires.

L'enjeu est le déploiement des potentialités de la recherche participative – et de la recherche en général – en matière de contributions aux transitions. »





TYPE DE PROJET N°1 : LES INITIATIVES CITOYENNES

Ces initiatives citoyennes sont un partenariat entre des groupes de citoyens et de chercheurs

- investis pour une question d'intérêt général (pollution, déchets, alimentation, biodiversité en ville, essence d'arbre à protéger...) ET mobilisés à cette fin (par exemple pour observer, expérimenter, répertorier...);
- investis dans une ou plusieurs expérimentations sociales pour la mise en œuvre d'un projet collectif contribuant à la transition écologique et solidaire sur un territoire qui est l'objet même du projet (jardins partagés sur une friche urbaine, protection et gestion d'un espace...).



LE PROJET IPAUP-93

Le thème : la pollution des sols en Seine-Saint-Denis et la possibilité de créer des Technosols à partir de « déchets » de la déconstruction.

Les partenaires : des associations citoyennes de jardiniers et de développement du compostage (Activille, Halage, le Sens de l'Humus, Potager Liberté, Terres urbaines...) et des chercheurs en sciences du sol et en sciences sociales (Ifris, Lab'Urba, IRD, UPEC...) accompagnés par des collectivités territoriales (département de Seine-Saint-Denis et Est Ensemble Grand Paris).

L'objectif : étudier les perceptions de la pollution des sols par les usagers et le rôle des nouveaux acteurs de la production urbaine dans la restauration de ces sols ; améliorer la connaissance des sols urbains de Seine-Saint-Denis ; proposer des techniques de restauration très localisées par la mise en œuvre commune d'une expérience scientifique de construction de sols dédiés à l'agriculture urbaine et participative.

« Est-ce que les jardiniers peuvent avoir une perception de leur sol comme une ressource fertile et non comme une ressource toxique ? Nous avons organisé une conférence, un "toxique tour", pour faciliter les interactions avec les jardiniers pour qu'ils puissent s'approprier leur terroir. Les résultats sont encourageants. Nous ne sommes pas dans l'idée de remédier à la toxicité mais plutôt de faire en sorte que cette toxicité ne soit pas gênante, sortir de la relation très peureuse avec la toxicité, connaître le risque et avoir des pratiques pour contourner le problème. »

(Henri Robain, co-porteur du projet IPAUP-93, chercheur à l'IRD, rattaché à l'UMR IEES Paris).



LE PROJET CORMIER 3R



© Evelyne Moïnet

Le thème : le cormier, essence d'arbre subméditerranéenne en régression, cultivé pendant de nombreux siècles puis abandonné avec l'essor de nouvelles variétés fruitières (pommes et poires).

Les partenaires : des associations citoyennes d'étude et de préservation du Cormier (*Sorbus domestica*, au Pays d'en Haut), des chercheurs en génétique, écologie et qualité des produits végétaux d'INRAE et du Cirad accompagnés par des organismes publics (IDF, ONF, DSF...), le réseau d'observatoire de la phénologie (SOERE TEMPO) le Centre national de Pomologie, un citoyen enseignant, un bureau d'études en agroforesterie AGROOF, une ethnobotaniste, une faculté du Maroc et une conserverie artisanale.

L'objectif : étudier la diversité génétique et phénotypique du cormier en lien avec ses usages passés, actuels et futurs et la mettre au service de la transition agricole, sylvicole et alimentaire.



© Evelyne Moïnet

« Il y a un fort intérêt vis-à-vis du cormier, une envie et une capacité d'écoute de tous. Je n'ai pas ressenti de problèmes de compréhension, peut-être cela vient de la nature des non chercheurs très aguerris (démarche d'analyse, questionnement, qui sont allés très loin dans la connaissance) et des chercheurs formés aux démarches participatives. Il y a une très forte convergence d'intérêt des partenaires. (...) Le dialogue chercheurs / citoyens s'est très bien passé, de manière très naturelle et très fluide, on a essayé de mettre en place de bonnes conditions pour ce dialogue. (...). Nous allons réaliser un inventaire du cormier à l'échelle nationale, à travers la mobilisation de réseaux citoyens et institutionnels, pour collecter des informations sur la localisation des arbres. Cet inventaire joue un rôle central et très fédérateur au sein du projet. »

(Maryline Laurans, co-porteuse du projet Cormier 3R, chercheuse au Cirad).

TYPE DE PROJET N° 2 : LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Il s'agit de partenariats entre des professionnels ou acteurs économiques des secteurs concernés (agro-alimentaire...) et des chercheurs pour innover

- au niveau d'une activité, d'un secteur ou d'un collectif de professionnels (modification du modèle économique, établissement de nouvelles complémentarités avec d'autres activités économiques, par exemple dans les activités d'agriculture, de recyclage, de mobilités, de déchets, de remédiation des sols, de semences adaptées ou de matériaux biodégradables) ;
- au niveau d'un collectif territorialisé de professionnels avec l'implication de tout l'écosystème territorial d'activité (par exemple pour l'agroécologie, l'eau, les espaces multi-usages / multi-fonctions, les ressources, la biodiversité, les communs).



LE PROJET ROC-CHA

Le thème : créer un réseau d'observation et de conservation in situ des variétés de châtaignes traditionnelles, et des savoirs et savoir-faire co-construits associés.

Les partenaires : des professionnels du secteur économique de la châtaigne de quatre régions françaises (Syndicat National des Producteurs de Châtaignes (Co-porteur avec le CNRS), les associations Epi de Mains de Lozère, Oeuil Dormant d'Ardèche, la fédération Renova d'Ariège, le Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse), ainsi que les référents de sites castanéiculteurs, l'INRAE Bordeaux l'UMR BIOGECO, et des chercheurs et techniciens en écologie et ethnoécologie de l'UMR CEFE du CNRS.

L'objectif : rechercher des solutions pour les châtaigneraies de montagne face à la crise climatique ; participer à la reconstitution de savoirs locaux, notamment sur l'identification et les caractéristiques des variétés traditionnelles ; former un réseau d'observation et de conservation dynamique de variétés et de savoirs co-construits associés ; construire des synergies entre savoirs locaux et savoirs scientifiques, et rechercher des solutions pour assurer le suivi de ce réseau au-delà de ROC-CHA.

« Dans ROC-CHA, il s'agit d'être dans l'écoute des savoirs locaux. Les chercheurs, notamment les ethnoécologues, sont en capacité de transcrire et analyser les savoirs locaux et de constituer des ponts avec des savoirs scientifiques (par exemple, la modélisation phéno-climatique) qui profitent aux écologues et aux acteurs de terrains. C'est de cette manière que les frontières entre savoirs deviennent poreuses. Il y a un fort besoin de ne pas perdre les savoirs locaux. Les acteurs de terrain ne mettent pas "sur papier" contrairement aux chercheurs. »

(Yildiz Aumeeruddy-Thomas, co-porteuse du projet ROC-CHA, chercheuse au CNRS).



LE PROJET SAGITERRES



© Marc Moraine

Le thème : produire des connaissances pour favoriser l'agroécologie en analysant et en accompagnant l'organisation collective entre céréaliers, éleveurs et vignerons dans le Minervois (Aude).

Les partenaires : des professionnels agricoles du territoire (SCIC Graines équitables, BioCivam de l'Aude, ADEAR de l'Aude, Chemin Cueillant, Chambre d'Agriculture de l'Aude) et des chercheurs en agronomie et zootechnie de l'INRAE accompagnés par des collectivités territoriales (commune de Félines-Minervois, Carcassonne Agglomération, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, Département de l'Aude).

L'objectif : analyser les complémentarités culture-élevage-vigne et les conditions de leur pérennisation afin d'élaborer des scénarios de gestion appuyés sur la disponibilité et la répartition spatiale et temporelle des ressources fourragères du territoire et œuvrer à une rediversification agricole.

« La présence des animaux rend de nombreux services et permet le développement de pratiques agroécologiques, mais elle doit être raisonnée à l'échelle du territoire. C'est à la fois un enjeu d'innovation dans les pratiques agricoles, mais aussi de mobilisation d'acteurs variés, qui contribuent ensemble à la construction des connaissances nécessaires à la pérennisation de ces innovations agroécologiques. Les questions sont discutées entre partenaires de terrain et de la recherche, et l'analyse des résultats est menée conjointement. L'équipe de chercheurs s'implique en participant aux événements sur le terrain, il y a une volonté de compréhension mutuelle et un intérêt fort pour la dynamique de terrain. »
(Marc Moraine, co-porteur du projet SagiTerres, chercheur à l'INRAE).

TYPE DE PROJET N° 3 : LA CONCEPTION DE DISPOSITIFS D'ACTION COLLECTIVE POUR LES TRANSITIONS

Il concerne des partenariats entre des chercheurs et des acteurs concernés par l'action publique ou collective afin de concevoir ou d'expérimenter des dispositifs sociotechniques, socioéducatifs, sociocognitifs innovants pour la transition écologique et solidaire. Il s'agit de recueillir des données et des indicateurs, de mettre en place des modèles ou des techniques dans des domaines variés (comptabilité patrimoniale, indicateurs, plateformes virtuelles d'échanges ou de collecte de données, cartographie participative, normes, labels, jeux sérieux de simulation, dispositifs délibératifs...).



LE PROJET POLMA

Le thème : étude et analyse des politiques de la machine agricole et des conséquences socio-écologiques de la mécanisation de l'agriculture en France (1945-2021).

Les partenaires : chercheurs en sciences sociales de l'université Paris-Dauphine, laboratoire LISIS, département de géosciences, centre Alexandre-Koyné, le centre de sociologie des organisations de SciencesPo et des paysans et salariés rattachés à l'association L'atelier Paysan.

L'objectif : investiguer l'approche historique du machinisme agricole, étudier des politiques contemporaines de l'innovation agricole et analyser des relations marchandes au sein de cette filière en ayant recours à une enquête collective conçue et analysée selon une méthode participative.

« Une réflexion a été menée sur les différentes postures adoptées dans le cadre du projet. Ainsi, l'enquête a été réalisée par les binômes chercheurs-paysans, ainsi que l'analyse des entretiens et la rédaction des articles de recherche. Ils ont même poussé la collaboration jusqu'à examiner minutieusement les entretiens ensemble. (...) Plusieurs textes rédigés conjointement et un article scientifique devraient paraître prochainement. (...) Il y a eu beaucoup de réunions inter-chercheurs. Ils étaient impliqués et venaient aux réunions des ateliers paysans qui, eux, voulaient se former et se questionner. »

(Marie-Océane Fekairi, paysanne, membre de l'association Atelier paysan co-porteur du projet POLMA)

POINTS D'ATTENTION

Trois types de projets ont émergé, correspondant à des objectifs cognitifs et sociaux distincts. Ils se réfèrent à des facettes diverses et complémentaires des transformations écologiques et sociales souhaitées et s'appuient sur des innovations élargies de natures variées.

- des initiatives citoyennes formalisées par un partenariat entre des groupes concernés et des chercheurs investis pour une question d'intérêt général ou dans une ou plusieurs expérimentations sociales ;
- des partenariats entre des professionnels ou acteurs économiques et des chercheurs pour innover au niveau d'une activité ou d'un collectif territorialisé de professionnels ;
- des partenariats entre des chercheurs et des acteurs de l'action publique ou collective afin de concevoir ou d'expérimenter des dispositifs sociotechniques, socioéducatifs, sociocognitifs innovants pour la transition écologique et solidaire.

Distinguer ces types de recherche et en reconnaître les différences devrait permettre :

- aux chercheurs de l'ESR et du TSR de mieux construire leurs projets en réfléchissant dès le début aux finalités attendues car cela implique des formes de partenariat, d'intermédiation et de méthodologies adaptées ;
- aux opérateurs de recherche et à certains membres du TSR de mieux ajuster leurs stratégies, leurs politiques de recrutement, de formation en fonction du ou des types de recherche participative visés ;
- aux financeurs de la recherche de mieux ajuster les appels à projets de recherche participative à leurs objectifs et d'adapter le processus d'évaluation et d'accompagnement des projets à ces finalités et modalités partenariales. Ces ajustements peuvent également concerner l'accompagnement de la phase d'incubation (émergence).



PARTIE 2 : L'intermédiation, une fonction au cœur d'un projet de recherche participative

Qu'entend-on par intermédiation ?

Au début du dispositif et dans les appels à projet CO3, le terme d'intermédiation n'était pas utilisé. Celui-ci s'est peu à peu imposé pour désigner l'ensemble des processus et méthodes par lesquels les membres d'un collectif de recherche participative vont, depuis l'incubation jusqu'à la valorisation du projet, conjuguer leurs savoirs pour co-produire des résultats en matière de connaissances, de savoirs actionnables et de dynamiques sociales. Cette fonction est au cœur d'un projet de recherche participative, garante de sa qualité participative et de sa qualité scientifique. Elle peut être assumée par une personne ou être distribuée entre plusieurs, en fonction des phases ou des tâches concernées. Cette fonction peut faire l'objet d'un appui méthodologique extérieur ponctuel.

« L'intermédiation, c'est un processus qui a une notion de durée, de séquence dans le temps. C'est un processus d'interactions entre les partenaires académiques et non académiques autour du partage et des échanges de connaissances. Il s'agit de construire ensemble autour de l'objet central. La motivation, l'intérêt très profond pour l'objet tiers est une condition de réussite du projet. »

Marilyne Laurans. Cirad. 24/05/2023. Atelier CO3. Montpellier

Une étape cruciale de l'intermédiation : la constitution du collectif de recherche participative

Les projets CO3 demandent une phase d'incubation et de montage afin de constituer l'équipe et le consortium, de co-construire les questions de recherche et de créer de nouvelles

méthodologies de recherche. Tout cela nécessite une période d'apprivoisement et d'apprentissage réciproque. Dans CO3 cette phase est appelée « émergence ». Elle a fait l'objet de financements spécifiques (12 ou 18 mois pour un montant forfaitaire de 15 000 à 20 000 euros).

L'intermédiation apparaît au cœur du projet de recherche participative dès cette première phase, car elle permet de mettre en place des modalités de fonctionnement et des interactions approfondies entre les membres du collectif. Elle l'est également pour la suite du projet puisqu'elle permet la mise en œuvre de processus transparents et de discussions critiques, rendant possible 'l'objectivité interactive' et le croisement des savoirs. L'activité d'intermédiation se présente comme le moteur de la capacitation des acteurs et de la co-construction des connaissances dans les projets de recherche participative.

« Pratiquer l'intermédiation exige toujours un travail spécifique de constitution du collectif, qui doit être à la fois l'outil et le moteur de la démarche et le bénéficiaire de ses résultats ; c'est la question, fort délicate dans la forme et centrale sur le fond, de la façon d'incorporer dans une même approche des postures et des apports hétérogènes, tant par leur origine que par leurs finalités »⁷

Le tiers-veilleur, acteur potentiel de l'intermédiation

Comme défini en début de document, le tiers-veilleur est une personne choisie hors du collectif de recherche ayant pour mission d'accompagner la mise en œuvre du projet dans son caractère co-construit et d'apporter un regard réflexif au projet.

7. (L'intermédiation, un dispositif pour la transition écologique et solidaire Marcel Jollivet, membre du COSP, Cahiers de l'action 2020/1 (N° 55), pages 61 à 67)

Dans CO3, chaque projet financé a été accompagné par un tiers-veilleur : 41 tiers-veilleurs ont ainsi été mobilisés sur les 47 projets. Leurs profils, expériences ou statuts sont extrêmement diversifiés. Lors du questionnaire réalisé auprès des porteurs de projets financés en 2023 (auquel un tiers des porteurs ont répondu), 50 % des répondants ont estimé que le tiers-veilleur était un acteur de l'intermédiation. C'est ainsi que pour quelques projets le tiers-veilleur a pu se voir confier tout ou partie de la fonction d'intermédiation. Le tiers-veilleur a donc un rôle variable puisque les tâches qui lui sont confiées dépendent des besoins de l'équipe projet en matière d'intermédiation.

Dans ces quelques projets les tiers-veilleurs ont contribué à : 1) la sélection d'outils d'animation, 2) la retranscription du vécu du projet, 3) les apports réflexifs, 4) l'accompagnement et la participation aux événements, 5) le recueil des attentes et des perceptions, 6) les retours et regards extérieurs, 7) la facilitation de la collaboration et de la réappropriation des résultats ; actions qui correspondent bien à la fonction intermédiation.

Le tiers-veilleur a eu pour mission d'accompagner la mise en œuvre du projet et plus particulièrement le caractère co-construit de chaque étape du projet, assumant ainsi la fonction d'intermédiation quand cela s'est avéré nécessaire.

Dans les faits, le bilan du dispositif tiers-veilleur au sein de CO3 a montré :

- l'importance d'avoir laissé la liberté à chaque collectif de recherche de construire avec lui les contours de sa mission ;
- qu'en fonction des besoins du collectif, la contribution de certains tiers-veilleurs se limitait à de l'observation et des conseils à distance, tandis que d'autres sont devenus partie prenante du projet en tant qu'intermédiaires et à ce titre ont été pleinement intégrés au collectif.

Cette intégration est illustrée par le témoignage d'un tiers-veilleur impliqué dans trois projets CO3, pour lesquels il a dû occuper cette place singulière.

« Le tiers-veilleur a un rôle complexe. Il est à la fois garant de la participation des acteurs non académiques au projet, mais aussi conseiller et facilitateur. En premier lieu, il doit s'assurer qu'à toutes les étapes du projet, il y ait un réel partenariat gagnant-gagnant entre les chercheurs académiques, qui ont pour principale mission de produire des connaissances dans le respect des protocoles et les acteurs de terrain qui, eux, ont besoin de savoirs opérationnels pour faire avancer leurs projets. En deuxième lieu, le tiers-veilleur peut conseiller les porteurs de projets sur la manière d'opérationnaliser la dimension participative du projet : qui impliquer, à quelle étape, avec quel objectif, comment ? En troisième lieu, le tiers-veilleur peut aussi porter un regard réflexif sur le projet, en questionnant et en mettant en perspective la façon dont les différents protagonistes du projet collaborent.

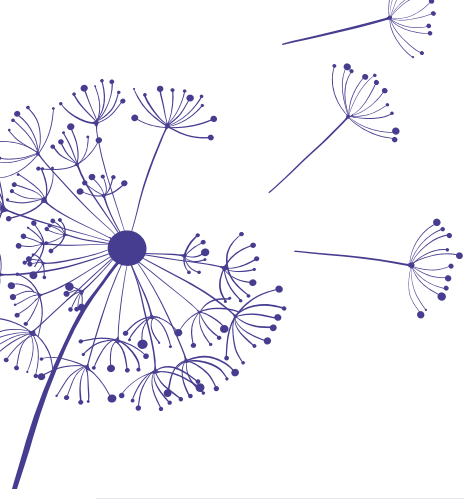
Au final, l'accompagnement fourni par le tiers-veilleur doit permettre d'assurer que les acteurs non académiques participent réellement au processus de production de savoir. Parce qu'ils prennent en compte les attentes et les besoins des uns et des autres, qu'ils croisent les expertises, et qu'ils confrontent les perspectives, ces savoirs ont l'avantage de pouvoir être valorisés et utilisés plus facilement. Ils offrent un précieux tremplin vers l'action. »⁸

L'intermédiation et la gouvernance d'un projet de recherche participative

L'intermédiation peut ainsi prendre des formes variées mais elle est toujours articulée à la gouvernance du projet de recherche participative. En effet, cette fonction est gage de la qualité scientifique et participative. Elle garantit le caractère scientifique de la démarche, ainsi que le croisement des connaissances et les savoirs de natures différentes.

Pour le dépôt des projets CO3, des modèles de documents étaient proposés pour permettre une description de l'intermédiation. Ainsi, dans les dossiers des projets consolidés déposés, les dispositions prises pour conjuguer au sein du projet les apports des partenaires, en lien avec la gouvernance, sont présentées en détail.

8. Mathieu Dionnet, consultant de la SCOP Lisode et tiers-veilleur des projets Repairs, Compairs et Solalecole



LE PROGRAMME CO-CREATE ET LE CENTRE D'APPUI

Xavier Hulhoven, coordinateur scientifique du programme Co-Create⁹ explique :

Le programme Co-Création est l'un des nombreux programmes de Innoviris financés par l'agence Bruxelloise de la Recherche et de l'Innovation de la région ville de Bruxelles. Il est doté d'un budget de 50 millions d'euros. Co-Création soutient et finance tous les acteurs : administrations publiques, non marchands, entreprises et universités.

Ce programme inclut un dispositif d'intermédiation original nommé Centre d'Appui pour l'Action Co-Création (CACOC). Depuis le démarrage en 2015, le centre d'appui a accompagné une vingtaine de projets. Il a animé des actions transversales sous la forme d'espaces de discussion et de formation pour aider les projets à se questionner et s'approprier les concepts de Recherche Action Participative et de résilience urbaine. Il a mis à disposition un référent par projet qui a pour mission d'apporter une écoute bienveillante, une posture critique, une aide à l'évaluation, un soutien face aux difficultés, un relais plus généralement vers des ressources pertinentes. Le CACOC crée du lien et favorise les échanges d'expérience entre les projets. Cette transversalité est indispensable pour qu'une communauté de pratiques émerge, et pour qu'un cadre de vision global permette progressivement de penser une démarche systémique de résilience à Bruxelles.

En 2023, le CACOC a été réorganisé et ses actions sont devenues essentiellement transversales (formation, colloques, ateliers, groupes d'intervision, rencontres, échanges). Le comité d'évaluateurs ou d'experts se voit désormais confier les missions de suivi et d'accompagnement sur toute la durée des projets. L'approche est devenue « formative et apprenante ». Les appels à projets sont à guichet ouvert au fil de l'eau. La phase de « phasing in » a été remplacée par le financement de projets de co-problématisation sur 15 mois. Dans le cas où le projet a identifié et consolidé une problématique de recherche, un projet de co-recherche de 36 mois peut être financé. Le processus d'évaluation est adapté pour embarquer des projets « fragiles » tout en leur laissant des marges de progression.

Il n'y a pas de thématique spécifique pour chaque appel mais une finalité stratégique récurrente. Cette dernière est passée de la résilience urbaine aux transitions sociales et écologiques.

9. <https://www.cocreate.brussels/projets/>



© Marie Preston

Production des partenaires artistes

Un partenariat illustrant la diversité des savoirs et des acteurs du TSR sur un sujet

Le projet Levains vise à développer une filière boulangerie au levain durable. Pour cela, cinq types de partenaires illustrent cinq types de savoirs mobilisés :

- les partenaires paysans-boulangers qui transforment leurs propres céréales issues d'un même terroir et qui se cantonnent à quelques produits spécifiques ;
- les partenaires artisans qui ont des approvisionnements divers, qui transforment des farines céréalières diverses et qui ont souvent des conduites de levains différentes ;
- les partenaires pédagogiques et formateurs qui travaillent le levain et qui doivent transmettre des savoirs et savoir-faire en se basant sur leurs propres expériences sans avoir d'apports technologiques ou scientifiques adaptés à leur activité de diffusion des savoirs ;
- les partenaires scientifiques (microbiologistes, physico-chimistes, sciences participatives, ...) qui ont un savoir à partager et qui ont besoin d'échanger avec les professionnels pour comprendre les problématiques technologiques et écologiques et les traduire en questions de recherche ;
- les partenaires artistes pour innover dans les moyens de co-création en recherche participative et réfléchir aux modes de communication des savoirs vers un plus large public.

Sur ces cinq types, quatre sont des représentants du TSR, preuve du dynamisme et de la diversité de cette catégorie. Les cinq types de savoirs représentés se rencontrent ainsi au sein du projet et produisent de nouvelles connaissances co-construites.

« Le plus important, c'est la confiance affective, la confiance collective dans le déroulé du projet (intention d'aller jusqu'au bout ensemble). C'est aussi de faire attention à des petits détails (enregistrements déclarés, consentement pour les photos, pour le partage de ressources biologiques, etc.). Avoir une attention continue à ce que tout le monde ait la parole. Si ce n'est pas le cas, aller vers la personne en "off", pour trouver un moyen pour qu'elle intervienne. Porter une attention continue au temps. Par exemple, en visio, si un partenaire n'est pas présent, on l'appelle le lendemain. Ça prend un temps de fou mais c'est important. Veiller à ce que tous les participants soient là et s'expriment en respectant leur personnalité. »

Delphine Sicard, chercheuse INRAE, co-porteuse du projet Levains.

Les acteurs de l'intermédiation dans les projets consolidés CO3

Dans les projets consolidés financés, la fonction d'intermédiation est majoritairement portée par un partenaire du tiers-secteur de la recherche (9 cas), dans près d'un tiers des cas par un partenaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (6 cas) et pour un cinquième sous une forme distribuée (4 cas). Dans ces cas, l'intermédiation est partagée entre plusieurs partenaires et son portage peut évoluer au cours du temps. Ce type de configuration, qui montre un haut niveau participatif, est

particulièrement présent dans le type n° 1 (voir partie 1) correspondant aux initiatives citoyennes. Les intermédiaires issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont dans 70 % des cas rattachés à des laboratoires d'organismes de recherche, souvent en Sciences Humaines et Sociales. Les partenaires du TSR sont, dans 40 % des cas, portés par une entité TSR cognitives, dans 30 % des cas par une entité professionnelle dans le secteur agro-alimentaire et dans 30 % des cas par une association citoyenne. Ainsi, dans la majeure partie des cas, la fonction d'intermédiation est confiée au(x) partenaire(s) dont c'est une compétence reconnue, voire dont c'est le métier.

Enfin, l'analyse de l'intermédiation au sein des projets CO3 a mis en évidence le recours, parfois, à des approches sensibles à travers les arts plastiques, le théâtre, la musique, la photo, la vidéo. Ces approches encore émergentes demandent à être confortées.

QUELQUES IDÉES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS FORMULÉES LORS DE L'ATELIER DE TRAVAIL DES 1er ET 2 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du travail de capitalisation, un premier atelier a été organisé à Paris les 1er et 2 décembre 2022, réunissant une quarantaine de personnes, collectifs de recherche, tiers-veilleurs, membres du COSP et du Copil. À l'issue d'une animation participative, des pistes d'action pour poursuivre la dynamique CO3 ont été esquissées :

Mieux communiquer et expliciter les spécificités de la recherche participative grâce à la rédaction d'un « vademecum » et/ou d'un « livre blanc » sans négliger la communication externe, notamment auprès du monde politique ;

- mieux valoriser des récits de projets permettant de construire une communauté de pratiques et de multiplier les témoignages sur la recherche participative ;
- organiser des ateliers d'échanges sur les pratiques professionnelles et des formations, notamment des animateurs (formalisation de communautés de pratiques) ;
- mieux communiquer sur les résultats des réflexions menées sur la recherche participative dans des événements et revues scientifiques (participation à des colloques et numéros spéciaux).

POINTS D' ATTENTION

Au cœur des projets CO3 s'exerce - de manière explicite ou non, par un acteur dédié ou non, chercheur ou acteur du TSR - un ensemble de tâches, avec des dispositifs, des méthodes et des outils variés qui constituent la fonction d'intermédiation.

Il est apparu important d'approfondir les connaissances autour de cette fonction, tant au plan méthodologique que des pratiques :

- reconnaissance des formats possibles d'intermédiation et de leurs conditions de mise en œuvre ;
- adaptation de la fonction d'intermédiation aux 3 types de projets de recherche participative identifiés.

Il conviendrait de poursuivre le processus de capitalisation d'expériences pour étudier de manière plus approfondie les pratiques des intermédiaires, du tiers-secteur de la recherche comme de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette fonction suscite des questionnements et attentes en matière de formations, tant de la part de chercheurs que d'acteurs du TSR. Ces dernières devraient inclure des dispositifs de partage des expériences et de constitution de communautés de pratiques. Les institutions d'enseignement supérieur ont un rôle central à jouer dans la reconnaissance de ces compétences et la fonction intermédiation mériterait d'être prise en compte explicitement dans les appels à projets de recherche participative.

PARTIE 3 : L'adaptation des modalités de financement aux projets de recherche participative

L'origine des fonds de financement CO3

L'ADEME et Agropolis Fondation ont mobilisé des fonds publics sur CO3 et la Fondation de France et la Fondation Daniel & Nina Carasso, des fonds privés. Dans tous les cas, ces ressources étaient issues de fonds dédiés à la recherche (orientation stratégique de l'ensemble des financeurs).

Contraintes associées à ces fonds

Chaque financeur a ses propres règles d'éligibilité des dépenses. Néanmoins, des règles communes ont été repérées ou partagées : les fonds mobilisés ne peuvent pas financer des emplois publics et des dépenses non éligibles au mécénat ; le financement d'entreprises marchandes est destiné prioritairement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ; des auto-financements à hauteur de 20 % sont exigés pour quasiment la totalité des bénéficiaires.

Les financeurs publics sont ordinairement soumis à des contraintes plus fortes (notamment en matière de type et de justification des dépenses) que les fondations privées. Le financement du personnel associatif permanent était plus contraint et plus difficile que celui du personnel temporaire.

La confiance et le partage des objectifs entre financeurs du dispositif CO3 ont permis de surmonter les contraintes de chacun des partenaires et de faire l'expérience d'une certaine flexibilité financière et administrative nécessaire pour soutenir les projets de recherche participative et leurs besoins.

Quels sont les besoins des projets de recherche participative ?

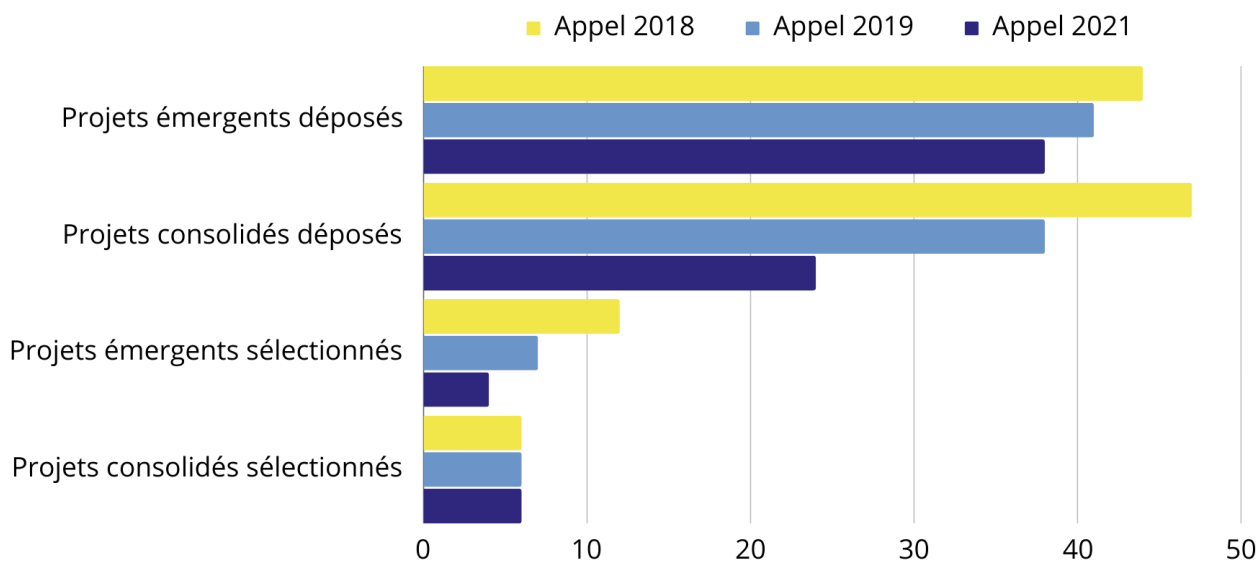
L'analyse des demandes de financement des 24 projets consolidés soumis lors du 3e appel CO3 en 2021 a montré que près de 60 % des demandes portaient sur des dépenses de personnel, 14 % sur des consultations et sous-traitance, 9 % sur

des frais de déplacement et d'hébergement, 5 % sur des frais de valorisation des résultats (publication etc.), 4 % sur des équipements et du petit consommable et 8 % en moyenne de frais de gestion. Le cas des projets émergents est sensiblement différent, avec des budgets beaucoup moins importants et principalement dédiés à des frais d'indemnisation de personnels (notamment associatifs) pour assister à des réunions de montage ainsi que des frais de déplacement (même si cette catégorie de dépense a été beaucoup moins importante que prévu suite à la crise de la Covid 19). Les besoins en matière de ressources humaines (personnel permanent et non permanent confondu) sont donc largement majoritaires dans les demandes de financement CO3.

Un autre besoin identifié est celui de l'accompagnement à l'écriture et au montage des projets, ainsi qu'à la valorisation et à l'élaboration du post-projet. Lors de la réponse aux appels à projets, les porteurs de projets pouvaient solliciter l'aide d'un secrétariat dédié via une boîte mail spécifique. Cette fonction de secrétariat et d'assistance au montage des projets en phase amont a été assumée successivement par Sciences Citoyennes, l'ADEME et Agropolis Fondation.

Projets financés par CO3

Logiquement, au fil des appels à projets successifs, de moins en moins de projets émergents ont été financés. Lors de l'appel restreint de 2023, non représenté dans la figure ci-dessous, trois projets émergents (deux issus de l'appel 2021 et un de l'appel 2019) ont été financés en tant que consolidés. Au total, 9 des 19 projets consolidés financés sont issus de projets émergents déjà financés par CO3 (43 %).

Figure 3 : Évolution du nombre de projets déposés et sélectionnés

En matière de thématique, les deux premiers appels étaient axés sur trois thèmes : 1) agriculture, agroécologie, alimentation ; 2) gestion intégrée des milieux ; 3) santé et bien-être humain. Les réponses se sont focalisées sur le premier thème. Du fait de la limite de l'enveloppe financière disponible au regard du vif intérêt suscité, il a été délibérément décidé dans le troisième appel de concentrer les efforts vers des projets consolidés et relevant du premier thème, celui-ci intéressant les quatre financeurs de projets. C'est la raison pour laquelle le thème 1 domine largement les projets financés par CO3.

Difficultés récurrentes de financement

Toutes les structures de recherche publique peuvent être confrontées à certaines lourdeurs administratives retardant la mise en place des projets, mais les problèmes les plus récurrents ont concerné les acteurs du TSR et ce pour plusieurs raisons :

- Le statut de certaines entités du TSR pose la question de leur éligibilité aux fonds dédiés à la recherche. Ainsi, pour certains organismes financeurs, des petits bureaux d'études ou autoentrepreneurs spécialisés dans la médiation peuvent être considérés comme des entités marchandes non éligibles, mais à des conditions très contraignantes et non adaptées à leur taille et fonction dans le projet. D'autres entités comme des groupements d'intérêts ou des groupes de citoyens ne possèdent pas de personnalité juridique.

Dans ces conditions, ils ne peuvent pas être financés pour leur participation au projet. De manière générale, la difficulté principale de ce type de structure est la capacité à assurer la gestion et la justification de dépenses sur des périodes assez longues (trois ans).

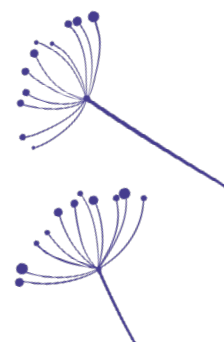
- La fragilité financière d'un grand nombre de structures associatives rend parfois difficile l'engagement dans des projets de recherche participative qui nécessitent :
 - des compétences en gestion financière, notamment pour fournir les pièces justificatives demandées par les financeurs (en particulier les financeurs publics) ;
 - un fond de trésorerie important pour faire face à des dépenses tandis que le versement des fonds prend souvent beaucoup de temps ;
 - une pérennité suffisante de la structure sur des projets de recherche par définition de longue durée.

Pour remédier à ces difficultés, des solutions ont été trouvées. L'aide au montage de projet a incité les partenaires du projet les plus solides financièrement à redistribuer les fonds aux plus petits et plus fragiles. Cette solution est efficace et convient aux contraintes des financeurs, mais induit une hiérarchie au sein des collectifs. Pour les projets émergents, une procédure allégée a été instaurée : l'aide forfaitaire pour limiter les justifications et faciliter la contractualisation pour des montants modestes au regard des pratiques

des financeurs (15 000 euros pour 12 mois ou 20 000 euros pour 18 mois).

« L'éligibilité des dépenses c'est le nerf de la guerre. Ce sont de vrais enjeux de faire reconnaître la recherche participative comme étant un type de recherche faisant un lien sciences-société pour que ces fonds soient attribués à la recherche participative, et que des fonds puissent aller vers des structures associatives, des auto-entrepreneurs sans qu'on soit à la limite de la légalité. »

Camille Clément, chargée de mission scientifique à Agropolis Fondation en charge du suivi des projets CO3.



POINTS D'ATTENTION

La recherche participative nécessite un financement des activités de recherche du TSR qui soit cohérent avec le modèle économique des entités concernées, qui n'est ni celui de la recherche publique, ni celui des entreprises à but lucratif ou industrielles. Cela se matérialise par des besoins spécifiques de financement, en particulier en ce qui concerne le personnel (y compris permanent) et les structures du TSR de petite taille. Avant de s'engager dans un programme de soutien à la recherche participative par appels à projets, les partenaires de CO3 avaient discuté leur capacité à financer tous les acteurs et les conditions de ces financements. Pour autant, quelques adaptations ont été réalisées au fur et à mesure des appels à projets et difficultés identifiées.

Les actions d'accompagnement à la structuration des collectifs (accompagnement amont) et, potentiellement, à un accompagnement dans la valorisation des résultats (accompagnement aval) sont apparues particulièrement importantes à soutenir. Cela peut être assuré par les financeurs d'un programme et/ou par des organismes de recherche engagés dans le projet. Certains organismes de recherche investissent déjà dans de tels accompagnements et animations. Dans CO3, des inégalités entre collectifs ou selon les règles de suivi des financeurs, voire des confusions dans les attentes ont été perceptibles. Garantir que chaque collectif bénéficie d'un accompagnement correspondant à ses besoins devrait être un point de vigilance particulier tant pour les financeurs que pour les différentes instances du dispositif.

CO3 a montré l'importance de financer la phase d'émergence de certains projets de recherche participative, ce qui permet :

- de demander, le cas échéant, à un projet soumis en consolidé de passer par une phase d'émergence préalable (phase de sécurisation) ;
- d'assurer une flexibilité dans la durée de l'incubation d'un projet de recherche participative, l'émergence ayant pu s'étaler entre 6 et 34 mois ;
- de donner une chance à des projets encore peu aboutis mais prometteurs ;

En échange, les financeurs doivent s'assurer :

- que le délai entre la fin d'une émergence et son potentiel financement en tant que consolidé ne soit pas trop long afin d'éviter que la dynamique partenariale ne retombe ;
- que le projet émergent puisse devenir un projet consolidé co-construit

CO3 étant un dispositif multi-bailleurs, il était essentiel d'assurer une bonne communication entre les financeurs en prévoyant une gouvernance souple et efficace. Cela s'est matérialisé par la formalisation d'un accord cadre de partenariat et par des modalités de suivi en commun pour éviter la multiplication des phases de reporting pour les porteurs de projets co-financés. L'entente et la confiance entre ces membres ont été décisives pour sa mise en œuvre et sa pérennité.

PARTIE 4 : Impacts de la recherche participative, notamment sur la transition écologique et solidaire

Attentes vis-à-vis du dispositif CO3

En soutenant la recherche participative, l'hypothèse posée était que la coopération entre chercheurs et acteurs de terrain pouvait être à l'origine de nouvelles connaissances, dynamiques et innovations sociales. Dans un contexte de changement global nécessitant des transformations profondes dans nos pratiques, produire ce type de savoirs actionnables et appropriables par les acteurs était un objectif partagé depuis le début du dispositif par ses initiateurs. Ainsi, l'accent a rapidement été mis sur la nécessité d'investir dès le départ dans la capitalisation de cette expérimentation.

Impacts identifiés lors de la capitalisation

Quatre catégories d'apports et impacts ont été identifiées :

1. **des apports scientifiques** en matière méthodologique et de production de connaissances ;
2. **des apports à la société**, savoirs actionnables visant à favoriser des changements dans les comportements, les représentations ou les modèles économiques ;
3. **des apprentissages collectifs**¹⁰ qui induisent un changement des cadres de référence et transforment les stratégies et compétences organisationnelles des entités impliquées (de l'ESR comme du TSR) ;
4. **des apprentissages individuels** des personnes impliquées (de l'ESR comme du TSR), qui vivent une expérience d'interactions avec des personnes ayant d'autres compétences et d'autres référentiels professionnels, ce qui constitue une opportunité d'évolution professionnelle.

Dans le cadre du travail de capitalisation, un atelier thématique dédié aux impacts a été organisé à Paris le 7 juin 2023. Les participants, tous membres de projets CO3, ont identifié six « familles d'impacts » complémentaires :

- Créer et renforcer des partenariats permettant de concilier des objectifs de recherche et des objectifs opérationnels ;
- Mobiliser, s'engager, s'impliquer et agir repose largement sur le partage d'un objectif ou d'un objet d'étude commun (le cormier, la châtaigne...) ;
- Produire des méthodologies et des pratiques nouvelles, alternatives ou adaptées correspond souvent aux attentes ou finalités des collectifs ;
- Monter en compétence (capacitation), se transformer est directement lié à une acculturation mutuelle entre chercheurs et non chercheurs ;
- Produire des connaissances nouvelles et de nouvelles formes de valorisation se focalise sur les moyens de s'approprier et de diffuser les résultats produits ;
- Faire émerger de nouveaux enjeux ouvre de nouvelles portes tant en matière de recherche (nouveaux objets, nouveaux questionnements) qu'en matière opérationnelle ou de partenariats.

10. L'apprentissage collectif est un processus permettant la création, l'acquisition et le développement de différents savoirs ou savoir-faire à travers des mécanismes d'interactions qui facilitent la combinaison des connaissances. Argyris, C. et Schön, D.A. (2002/1996). Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique. Paris : DeBoeck Université, 380 p.

Ce travail a permis de montrer que les projets CO3 ont généré des impacts non prévus au démarrage des projets. Les projets CO3 ont, entre autres, été des lieux d'innovation et de création de nouvelles méthodologies et de développement d'une ingénierie participative insoupçonnée au départ. Ces modalités prennent des formes créatives, artistiques liant le récit, le narratif, la cartographie, le théâtre, les productions artistiques, ...

Enfin, il est intéressant de constater que, selon les types de projets présentés en partie 1, les impacts identifiés ne sont pas les mêmes. Pour le type 1 fondé sur des initiatives citoyennes, les impacts portent principalement sur la mise en œuvre d'expérimentations et d'observations. Pour le type 2, dont l'objectif est la mise en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles, l'accent est mis sur les méthodes et les pratiques d'interaction. Enfin, dans le type 3, focalisé sur la conception d'instruments ou des dispositifs de politiques publiques, les avancées en matière de théorie sont plus centrales, avec la mobilisation de méthodes et de pratiques d'interaction ainsi que des concepts innovants.



LE PROJET CONTRIBALIM

Impacts prévus et non prévus

Le projet Contribalim ambitionne de renforcer le développement de savoirs alimentaires dans le cadre d'ateliers, sur la base d'un outil mêlant deux dispositifs de co-construction de connaissance :

- la plateforme d'information sur les produits alimentaires Open Food Facts, s'appuyant sur une base de données qui en indique les différents scores (Nutri-score, Nova, Eco-score) ;
- un protocole et une plateforme de science participative appliquée à la question alimentaire, construits à partir de l'expérience de l'équipe Mosaic du Muséum national d'Histoire Naturelle.

« Un des objectifs prévus dans ce projet était de permettre une montée en compétences des organisations impliquées grâce, notamment, à l'organisation de différents ateliers (cuisine, formation, santé) dans le but de produire aussi des indicateurs agrégés alimentant les plateformes d'informations utilisées. Le but était également de susciter un désir pour faire évoluer les pratiques ou habitudes alimentaires.

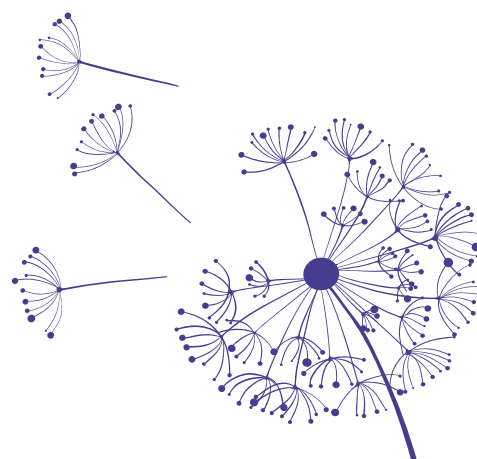
La mise en œuvre du projet a nécessité l'utilisation d'un outil numérique que les différents acteurs ont dû s'approprier. Il y a donc eu un impact technologique plus important que prévu, d'abord pour les animateurs, puis sur l'ensemble des participants. En revanche, les différences culturelles n'ont pas permis d'intégrer des indicateurs relatifs aux goûts, ceux-ci étant trop dépendants des cultures de chacun. Cette notion de goût n'étant pas objectivable, l'application n'a pas pu la prendre en compte dans l'appréciation des cuisines produites. Mais il y a une volonté forte de poursuivre un travail sur cette thématique pour travailler sur l'analyse des dimensions du goût à travers une suite programmée au projet qui a fait l'objet d'un dépôt de projet ANR RP SAPS Ambition innovante. »

Vincent Puig, directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation et membre du projet Contribalim.

Anticiper la diversité des impacts et leur inscription dans le temps long

Penser d'emblée l'après-projet permet d'anticiper le temps nécessaire à la valorisation, scientifique ou empirique, et à la formalisation des impacts du projet. Ainsi, une phase additionnelle post-projet pourrait être envisagée via un accompagnement des collectifs. Véritable étape réflexive, cette phase nécessiterait un temps de capitalisation des acquis et de constitution de réseaux et stratégies de communication et dissémination des résultats.

L'inscription dans le temps long des impacts d'un projet de recherche participative passe également par la solidité des partenariats établis. Ainsi, la diffusion des résultats se fait prioritairement chez les partenaires et leurs réseaux, ce qui assure, de fait, un niveau minimal de transmission. Mais cela nécessite également un haut niveau d'exigence dans les formats et les modalités de cette diffusion. Un projet de recherche participative est aussi une expérimentation singulière de la fonction d'intermédiation (voir partie 2), qui a vocation à contribuer aux travaux méthodologiques concernant cette fonction.



POINTS D'ATTENTION

En recherche participative les connaissances « codifiables » et donc directement valorisables sous des formes classiques d'article scientifique ou de brevet ne concernent qu'une partie des résultats.

La nature même de tels projets de recherche donne aussi des résultats d'un autre ordre :

- des savoirs actionnables ;
- des apprentissages tant collectifs qu'individuels ;
- des innovations en matière d'outils et actions de valorisation pouvant mobiliser l'émotion (spectacle vivant, œuvre artistique, ateliers participatifs...) ;
- des partenariats à long terme entre recherche et acteurs de terrain, ce qui assure une transmission des résultats de la recherche aux acteurs concernés.

Des travaux de recherche spécifiques devraient se centrer sur ces approches évaluatives, particulièrement en ce qui concerne les processus d'innovation associés ainsi que les apprentissages et la montée en compétence des collectifs. Ainsi, les impacts des projets de recherche et les impacts du programme CO3 doivent être évalués dans un temps long.

Ces travaux devraient pouvoir s'appuyer sur la constitution de communautés de pratiques de recherche participative structurées pour gagner en visibilité et contribuer à la compréhension des transformations à l'oeuvre.

QUESTIONNAIRE SUR RECHERCHE PARTICIPATIVE ET CARRIÈRE SCIENTIFIQUE

Une critique régulièrement adressée à la recherche participative est la difficulté d'en valoriser les résultats tant en matière de publications scientifiques que d'évolution de carrière. Pour les répondants au questionnaire réalisé auprès des porteurs de projets CO3 (un tiers de répondants), ces limites semblent avoir évolué. En effet, des publications sont menées à terme et l'engagement dans la recherche participative pourrait être plus reconnu comme un atout dans une carrière scientifique.

75 % des répondants au questionnaire CO3 sur la capitalisation ont déclaré avoir ou vouloir publier un ou plusieurs articles scientifiques conjointement entre chercheurs et membres du TSR. Et parmi les répondants n'ayant pas ou plus cet objectif, seul un n'y a jamais songé. Les entraves mises en avant pour réaliser ce type d'exercice sont la difficulté de maintenir l'engagement des acteurs du TSR dans le temps long et le manque de temps à consacrer à la rédaction d'articles. Mais la rédaction en elle-même (acculturation) n'est pas soulevée comme un problème particulier.

À la question : « **Selon vous, participer à un projet de recherche participative est-il un point fort ou un point faible pour votre carrière professionnelle (réponse individuelle demandée) ?** » les réponses ont été unanimement positives.

Certains, plutôt issus de l'ESR, ont mis en avant le caractère stratégique de cet engagement dans leur carrière :

- « *Ma carrière s'est inscrite dans le "paysage méthodologique" associé à la participation. Je considère que c'est un point fort de ma carrière.* » (ESR)
- « *Je pense que l'implication dans ce projet de recherche participative a été un atout pour être recruté en tant que chargé de recherche à l'IRD dans la section interdisciplinaire "Sciences de la durabilité et développement : une approche transdisciplinaire."* » (ESR)
- « *Il s'agit pour moi d'un fait crucial pour mon travail de recherche, je m'intéresse à la fois aux connaissances co-construites dans ces projets participatifs et aux réflexions méthodologiques sur la manière de construire ces connaissances* » (ESR)
- « *Participer à ce projet représente un point fort dans mon travail* » (TSR)

D'autres, plutôt du TSR, ont mis en avant le rôle du projet de recherche dans des réflexions collectives et le besoin de reconnaissance de leurs actions :

- « *Les chercheurs jouissent d'une légitimité / d'une visibilité qui permet de donner à voir des initiatives innovantes.* » (TSR)
- « *Cette expérience de recherche participative est extrêmement positive et formatrice.* » (ESR)
- « *Ce projet de recherche vient alimenter une réflexion collective sur les espaces de collaboration avec les chercheurs, la confirmation de nos intuitions traduites en objets de recherche.* » (TSR)

Enfin, même lorsque le caractère chronophage de la recherche participative est mis en avant, le bilan global posé reste positif :

- « *Dynamique coûteuse en termes de temps de concertation, d'animation, mais bénéfique en termes de dynamique territoriale et de réinterrogation constante sur ma posture.* » (ESR)
- « *Je sais d'expérience que ce type de recherche est plus chronophage qu'une recherche classique et moins valorisable que d'autres mais c'est un choix assumé.* » (ESR)



PARTIE 5 - Sélectionner les projets de recherche participative

Enjeux de l'évaluation d'un projet de recherche participative

En matière de recherche scientifique, le jugement par les pairs est le principe central de l'évaluation. Articles, projets et carrières sont jugés à cette aune. La recherche participative consiste à ouvrir l'activité de recherche à des non professionnels. La question est alors celle de la fiabilité et de la qualité de ce type de recherche. En pratique, le jugement par les pairs est la capacité des membres du collectif à soumettre leurs travaux à des discussions critiques¹¹ portées par des pairs. De ce point de vue, il apparaît que ce type de posture critique et réflexive est transposable à des collectifs de recherche participative. L'ensemble des membres du collectif, y compris les non chercheurs, y sont inclus, sachant par ailleurs que les publications envisagées feront elles-mêmes l'objet d'évaluations par les pairs.

Dans le cadre d'un appel à projets, un projet de recherche participative est à la fois évalué :

- **comme projet** : il doit répondre à des critères d'éligibilité de l'appel à projets, de faisabilité et de gouvernance adaptée ;
- **comme projet de recherche** : il doit répondre à un certain nombre de critères quant à sa qualité scientifique ;
- **comme projet de recherche participative** : il doit montrer que son caractère participatif et co-construit a été pensé et programmé, ce qui se joue principalement sur la qualité de l'intermédiation.

L'évaluation des projets déposés aux appels à projets du dispositif CO3

Le choix initial et fondateur du dispositif CO3 a été de constituer un comité d'orientation scientifique pluraliste (COSP) composé pour moitié de chercheurs et pour moitié d'acteurs du TSR : des scientifiques avec une connaissance de la recherche participative pour l'avoir eux-mêmes

expérimentée ; des membres issus du TSR ayant une connaissance de la recherche et de la recherche participative.

Ce COSP a eu pour mission de 1) contribuer à la réflexion sur le programme et la rédaction des appels à projets, 2) mener un travail sur les critères d'évaluation et 3) évaluer les projets. Le COSP a donc été impliqué dans un processus continu de réflexion sur le dispositif et l'évaluation des projets. Dans CO3, cette dimension réflexive dépassant l'évaluation des projets est une plus-value importante. Les membres ont appris à se connaître et ont partagé leurs points de vue sur la recherche participative et les critères d'évaluation, ce qui a amélioré la qualité des débats et des pratiques d'évaluation lors des appels à projets.

Le perfectionnement de l'évaluation des projets a eu lieu chemin faisant durant toute la durée du dispositif grâce à des ajustements des grilles d'évaluation lors de chaque appel (2018, 2019, 2021). La grille de 2021 a été construite sur 4 critères :

- **critère 1** : qualité et pertinence participative du partenariat et du dispositif proposés ;
- **critère 2** : qualité et pertinence scientifique du projet ;
- **critère 3** : qualité et faisabilité, cohérence et organisation du projet ;
- **critère 4** : diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques, impact transformatif et impact sociétal.

Chaque critère était accompagné de sous-questions pour clarifier le contenu de chacun d'entre eux. Un guide de l'évaluateur a été rédigé précisant chaque critère avec le détail des sous-questions et une explication générale. Le guide précisait également en quoi les critères 1 et 4 étaient plus spécifiques de la recherche participative.

11. B Bedessem, S Rupy Citizen science and scientific objectivity: mapping out epistemic risks and benefits, - Perspectives on Science, 2020; voir aussi L Coutellec La science au pluriel – Essai d'épistémologie pour les sciences impliquées, Editions Quae, 2015

Ce guide était à destination des membres du COSP mais aussi des évaluateurs externes. Tous les projets consolidés ont fait l'objet d'une double évaluation : deux évaluations par des membres du COSP (un membre TSR et un membre ESR) et deux évaluations par des experts externes. Ces derniers ont été choisis pour leur expérience dans le domaine thématique, couplée, si possible, avec une expérience en recherche participative (le recours à un binôme externe ESR / TSR a été respecté dans la plupart des cas). L'élaboration de la liste des experts externes a été faite avec l'ensemble des membres du COSP et du COPIL.

Le monde de la recherche participative en France étant de taille limitée, le dispositif CO3 a régulièrement été confronté à des situations de liens d'intérêt. Chaque évaluateur devait déclarer sur l'honneur ne pas être en lien avec le projet évalué. Une voie d'amélioration pour contourner ce problème récurrent serait de faire plus souvent appel à des experts francophones étrangers (Belgique, Québec, etc.), qui ont fréquemment des expériences intéressantes et complémentaires en recherche participative.

Ces travaux sur l'évaluation des projets ont également été appropriés par le COPIL, ce qui a permis une bonne cohérence entre les délibérations des deux comités, le COPIL détenant le choix final des projets financés.

« L'un des rôles majeurs du COSP est d'évaluer les projets en fonction de leur qualité scientifique, participative et méthodologique. Il a, d'autre part, un rôle de conseil auprès des institutions qui soutiennent le programme, notamment pour la rédaction de l'appel à projet et de la grille d'évaluation »

Rémi Barré, membre du COSP.

UN DÉBAT RÉCURRENT AU SEIN DU COSP : L'IDENTIFICATION DES « PÉPITES »

En permettant le financement de projets en émergence, le dispositif CO3 a permis à des collectifs peu constitués et peu initiés à la recherche participative de soumettre un projet pour se tester. Ce type de démarche a

particulièrement intéressé le COSP. Cependant, le format de l'appel à projets tend à favoriser les « bons élèves académiques » c'est-à-dire les consortiums qui ont déjà l'habitude de répondre à des appels. Or, le dispositif CO3 visait également à identifier des consortiums non familiers avec ce type de démarche, notamment ceux portés par des membres du TSR et qui pouvaient être des « pépites ». Pour pallier ce problème, le COSP a fait plusieurs propositions :

- lors de l'évaluation, essayer de repérer ces situations et d'en tenir compte ;
- mettre en place un secrétariat actif lors des appels afin de conseiller et d'accompagner au mieux ces collectifs dans la rédaction de leur projet ;
- suggérer le financement en « émergence » de certains projets consolidés pas assez solides ;
- sensibiliser le COPIL à l'importance de financer également ce type de collectif peu initié.

Information des porteurs de projet suite aux évaluations

Le travail d'évaluation réalisé par le COSP et les évaluateurs externes a servi en premier lieu au COPIL pour statuer sur les projets finalement financés. Les choix ont été réalisés parmi les projets notés A par les évaluateurs et en fonction des thématiques prioritaires et moyens mobilisables des financeurs du dispositif. Cette évaluation est également utile aux porteurs de projet. Lors des trois appels, un retour a été fait à chaque collectif les informant de la décision finale avec un argumentaire. Une synthèse d'évaluation par projet a été réalisée lors du dernier appel. Ces synthèses ont été très bien accueillies par les porteurs, qui s'en sont servi pour améliorer leurs projets, qu'ils soient financés ou non (résultat du questionnaire).

« Les commentaires ont été très utiles et pertinents. Ils mentionnaient des points à compléter dans le projet, que nous avons tenté d'intégrer. »

SagiTerres (projet émergent et consolidé).

« Les conseils des évaluateurs étaient de mieux prévoir les ressources financières et humaines pour prévoir une planification à plus long terme du projet. Et nous en avons tenu compte. »

SOLAECOL (projet émergent).



L'accompagnement des porteurs lors des appels à projets a été un enjeu important. Ainsi, Sciences Citoyennes, l'ADEME et Agropolis Fondation se sont réparti cette fonction de secrétariat d'appel à projet pour répondre aux questions des porteurs et les aider dans la présentation de leur projet. Des réunions d'information ou webinaires ont également été organisés. Cet accompagnement et l'amélioration de la transparence sur les critères d'évaluation et d'éligibilité au fil des appels se ressent sur la qualité des projets qui s'est améliorée au fur et à mesure (voir la figure ci-dessous), avec une baisse de moitié du nombre de projets notés C et un doublement des projets notés A à la troisième édition.

Notes finales des projets

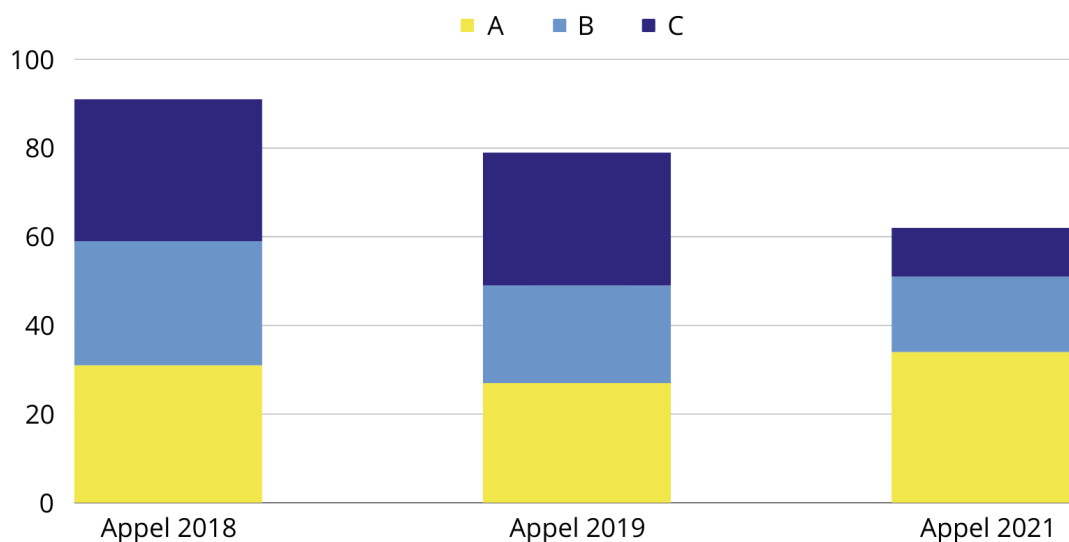


Figure 4 : Évolution de la notation des projets CO3 soumis lors des trois appels à projets

POINTS D'ATTENTION

Les projets de recherche participative doivent bénéficier d'un triple regard évaluatif en tant que projet, projet de recherche et projet de recherche participative. Ainsi, le comité d'évaluation mis en place pour CO3 a développé une grille multicritères comprenant des critères classiques (qualité scientifique du projet, de la diffusion-valorisation) et des critères ciblés sur la qualité participative.

- La qualité du projet renvoie à sa gouvernance, à l'organisation et la faisabilité des tâches, au calibrage du budget et l'allocation des ressources. Suite à l'analyse des impacts des premiers projets de recherche participative accompagnés par CO3 (voir partie 4) l'évaluation a également porté sur la capacité du projet à penser et programmer sa valorisation ;
- La qualité scientifique concerne la pertinence de la problématique, des protocoles et du processus de recherche et la capacité à initier des discussions critiques au sein du collectif ;
- La qualité participative doit prendre en compte la composition et l'organisation du partenariat, la manière dont l'intermédiation entre chercheurs et non chercheurs est pensée et outillée pour mettre en œuvre la co-construction de la problématique, la co-production et le croisement des savoirs.

Évaluer les projets soumis à un appel à projets à l'aune de ces trois critères impose que le comité d'évaluation soit composé de membres dont l'expérience est plurielle avec des travaux collectifs en dehors des travaux d'évaluation des projets soumis. Ces moments d'échanges et de partage peuvent s'effectuer notamment dans le cadre du dispositif d'animation. Les membres du comité peuvent ainsi eux-mêmes se mobiliser dans un processus de co-apprentissage et d'appropriation collective des critères de sélection et des ressorts qui contribuent à construire un jugement. Cette montée en compétence collective suppose une certaine stabilité dans le temps du comité.

Synthèse et premiers enseignements du dispositif expérimental CO3



Quels acteurs les projets CO3 ont-ils mobilisés ?

- Sur 121 partenaires impliqués dans les 19 projets consolidés financés, environ un tiers sont des laboratoires ESR et deux tiers des entités du TSR.
- Côté ESR, les laboratoires d'organismes de recherche comptent pour près des deux tiers, les laboratoires universitaires pour un tiers ; les laboratoires Sciences Humaines et Sociales (SHS) comptent pour 55 %.
- Côté TSR, les entités cognitives pèsent un tiers du total, les groupes citoyens et de professionnels un cinquième chacun, les collectivités territoriales et les instituts techniques respectivement 14 et 13 %.

L'intermédiaire est issu d'un laboratoire ESR dans 42 % des projets et c'est alors souvent un laboratoire d'un organisme de recherche (76 % de ces cas). L'intermédiaire est une entité du TSR dans 58 % des projets, répartis entre entités cognitives, groupes professionnels et groupes citoyens.

En étudiant les 119 projets soumis aux appels CO3, on peut estimer qu'au moins 400 partenaires différents ont été impliqués dans les projets consolidés, dont près des deux tiers sont des entités du TSR (250 environ, dont 85 entités cognitives et 50 groupes citoyens) et un peu plus d'un tiers sont les laboratoires de l'ESR (150 environ, dont 90 organismes de recherche). Le programme CO3 a révélé l'existence d'un vivier important de laboratoires ESR, surtout liés aux organismes de recherche, et d'entités du TSR, en majorité de type cognitif. Ces entités étaient prêtes à s'engager sur un projet de recherche de trois années (durée d'un projet consolidé), ce qui montre que, pour ces entités, de l'ESR comme du TSR, la recherche participative pour la transition écologique et sociale est un axe stratégique. La question de la mise à l'agenda d'une politique publique de la recherche participative et du tiers-secteur de la recherche est alors posée.

Le tiers-secteur comme acteur de la recherche

Durant l'ensemble de la capitalisation du dispositif CO3 il a été fait recours au terme TSR – Tiers Secteur de la Recherche. Pour autant, cette entité n'est pas nommée comme telle et n'apparaît ni dans les productions du dispositif CO3 ni dans les politiques de recherche. Cette appellation, relativement nouvelle, désigne dans les faits des organisations hétérogènes dans leur statut et le niveau de leur engagement dans la recherche. C'est un « continent inconnu » qu'il serait nécessaire de mieux connaître afin qu'il puisse devenir un acteur dans l'espace public. Le prérequis étant ici la volonté politique de considérer le TSR comme partie prenante du système de recherche.

Vers une meilleure reconnaissance de la recherche participative

À la suite du dispositif expérimental CO3 il semble important de poursuivre cette dynamique réflexive et de connaissance de la recherche participative qui concerne et mobilise de plus en plus d'acteurs en France. Aujourd'hui, les initiatives sont diverses et manquent de coordination. Il serait utile qu'une cohérence d'ensemble soit mise en œuvre par les acteurs du système de recherche, en particulier dans les dimensions de ressources humaines, de formation, d'instruments de financement et de dispositifs d'appui. Cette mise en cohérence pourrait aller de pair avec des travaux sur la connaissance et la reconnaissance :

- de la recherche participative comme modalité à part entière de l'activité de recherche ;
- de la fonction d'intermédiation comme dispositif de co-construction des savoirs et comme domaine de compétence pour lequel développer des formations ;
- du tiers secteur de la recherche pour qu'il puisse devenir un interlocuteur des pouvoirs publics.

En investissant dans la capitalisation de son dispositif, CO3 s'inscrit dans cette perspective de mise sur agenda d'une politique de la recherche participative en produisant des enseignements de son expérience, en les partageant et en les mettant en débat.

PARTIE 1 : Les recherches participatives soutenues dans le cadre du dispositif CO3

Une typologie de projets de recherche participative permettant d'affiner les objectifs attendus a été identifiée à partir de l'étude des projets financés et soumis aux appels CO3 :

- Type 1 : Des initiatives citoyennes pour la mise en œuvre d'expérimentations sociales et l'investissement citoyen dans une question d'intérêt général ;
- Type 2 : Des partenariats avec des professionnels pour transformer des pratiques ;
- Type 3 : Des expérimentations pour créer des dispositifs d'action publique ou collective pour les transitions.

La mise en évidence de cette typologie affine la connaissance de la recherche participative et devrait :

- permettre aux acteurs de la recherche participative de mieux construire leurs projets ;
- permettre aux organismes de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur de mieux ajuster leurs politiques de recrutement, de formation ou de stratégies internes ;
- permettre aux financeurs d'articuler le cahier des charges et les caractéristiques des projets aux objectifs du programme.

PARTIE 2 : L'intermédiation, une fonction au cœur d'un projet de recherche participative

Telle qu'observée, la fonction d'intermédiation est essentielle, et devrait faire l'objet :

- de formations dédiées, pour de nouvelles compétences et de nouveaux métiers à l'interface sciences - société, pour les jeunes générations de chercheurs, tant du côté de l'ESR que du TSR ;
- d'échanges et de partages d'expériences au sein de communautés de pratiques ;
- d'attendus dans les programmes de recherche participative qui doivent faire l'objet d'un critère d'évaluation ;
- de travaux de recherche au plan méthodologique, mais aussi aux plans juridiques, éthique et épistémologique.

PARTIE 3 : L'adaptation des modalités de financement aux projets de recherche participative

Financer un programme de recherche participative comme CO3 nécessite de s'assurer de la capacité à subventionner la diversité des acteurs que l'on veut mobiliser et les activités envisagées du programme, ainsi que des conditions d'éligibilité des dépenses correspondantes.

- Un tel programme appelle la mise en œuvre - et éventuellement le financement - d'activités connexes au niveau du comité scientifique, garant d'une fonction critique, ou à celui d'un dispositif de réflexivité et d'apprentissage mutuel à mi-parcours et ex post des porteurs de projets, notamment sur l'intermédiation et les impacts ;
- Le financement de la phase d'émergence de projets prometteurs mais insuffisamment stabilisés, est un plus notoire, en prévoyant une nouvelle évaluation quand le projet consolidé est prêt ;
- Dans le cadre de programmes multi-bailleurs, une gouvernance souple et basée sur une bonne communication et une confiance mutuelle entre les financeurs est indispensable.

PARTIE 4 : Impacts de la recherche participative, notamment sur la transition écologique et solidaire

En recherche participative, la production d'articles scientifiques ou de brevets ne représente qu'une partie des résultats et de l'impact potentiel d'un projet. Ceux-ci sont en effet divers et concernent notamment :

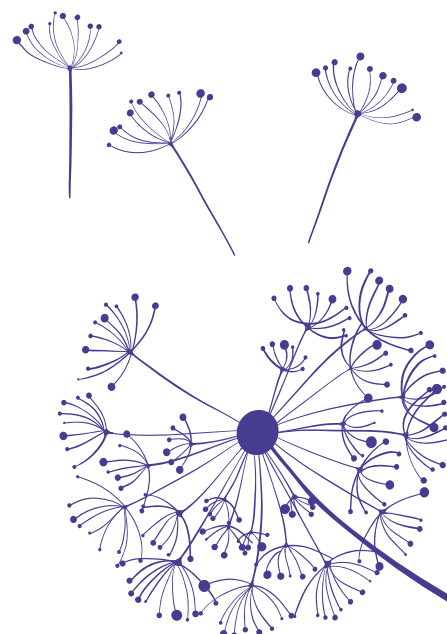
- les connaissances 'actionnables', parfois présentées sous forme de guide ou de boîte à outils ;
- les méthodologies et techniques d'interactivité et d'apprentissage collectif ;
- les expérimentations en matière de gestion des communs ;
- les modalités créatives de communication ou valorisation qui peuvent donner une place à l'émotion, à la perception et au sensible (activités ou performances de type artistique) ;
- les effets d'expérience et d'apprentissage au niveau des personnes et des organisations impliquées, y compris les effets sur les représentations, les stratégies et en matière de réseaux.

La question de l'impact des projets de recherche participative devrait faire l'objet d'un travail réflexif au sein de communautés de pratiques en lien avec des travaux de recherche concernant par exemple les dynamiques socio-économiques ou les changements de comportements. Il devrait être piloté par les instances réflexives du programme afin d'en garantir la capitalisation des enseignements.

PARTIE 5 : Sélectionner les projets de recherche participative

Un projet de recherche participative s'évalue en tant que projet, en tant que projet de recherche et en tant que projet de recherche participative.

- Le comité d'évaluation des projets de recherche participative gagne à être composé de membres aux statuts et expériences diverses : acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche ESR et membres du tiers secteur de la recherche TSR, ayant des expériences de la recherche participative ;
- Le comité d'évaluation des projets de recherche participative peut utilement prendre le temps d'une appropriation partagée des attendus du programme et des critères d'évaluation, ce qui nécessite une certaine stabilité de sa composition ;
- L'évaluation des projets de recherche participative gagne à être accompagnée d'une documentation dédiée co-construite avec des membres du comité et pouvant faire l'objet d'un échange avec l'ensemble d'entre eux.



ADEME

www.ademe.fr

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fondation Daniel et Nina Carasso

www.fondationcarasso.org

La Fondation Daniel et Nina Carasso œuvre pour une société écologique, inclusive et épanouissante. Elle s'engage dans deux grands domaines que sont l'Alimentation Durable, pour un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes ; et l'Art Citoyen, pour le développement de l'esprit critique et le renforcement du lien social.

Elle accompagne des projets en France et en Espagne en mobilisant des moyens financiers, humains et en concevant des actions ciblées. Mue par l'objectif d'impact social, elle fonde son travail sur la recherche, les savoirs empiriques, l'expérimentation, l'évaluation et le partage des apprentissages.

Créée en 2010, la Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

Agropolis Fondation

www.agropolis-fondation.fr

Agropolis Fondation est une fondation de coopération scientifique, reconnue d'utilité publique, créée en 2007 par le Cirad, INRAe, L'Institut Agro, rejoints en 2008 par l'IRD, et en 2018 par l'Université de Montpellier.

Sa mission générale est de soutenir, par la recherche et l'enseignement supérieur, le développement et la diffusion des connaissances. Historiquement au service des acteurs de l'agriculture et du développement durable, elle élargit aujourd'hui son champ d'actions aux thématiques de la santé et de l'environnement, dans une logique interdisciplinaire.

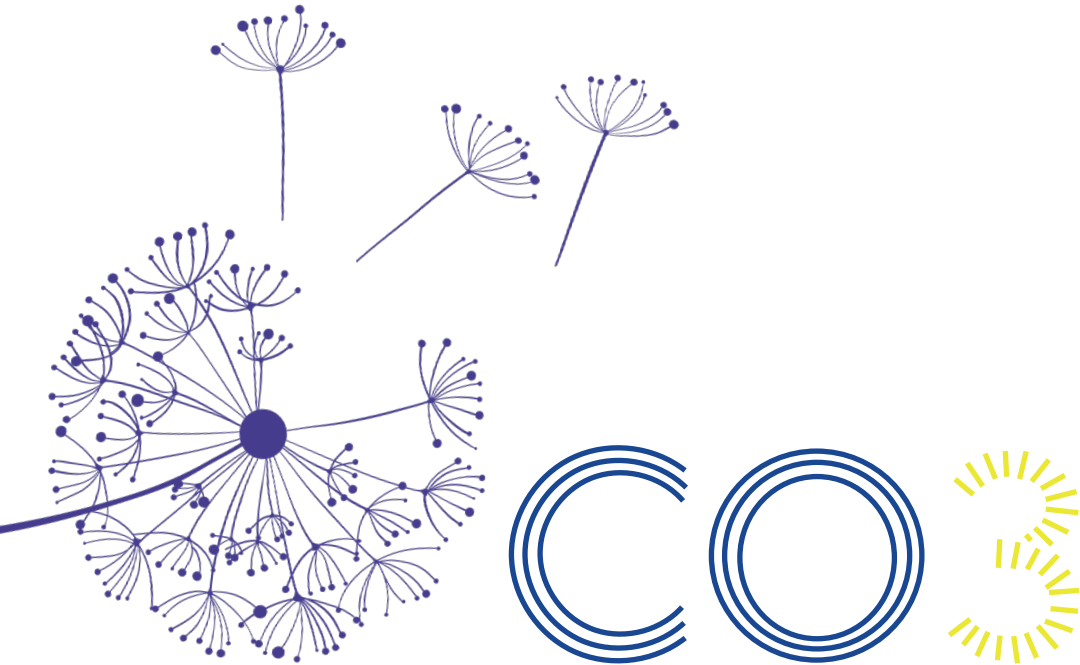
La Fondation est basée à Montpellier au cœur du site Agropolis International. Elle s'appuie sur un réseau scientifique de rang mondial regroupant plus de 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs, avec une ouverture spécifique sur les régions tropicales et méditerranéennes.

Agropolis Fondation est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités depuis 2011.

Fondation de France

www.fondationdefrance.org

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis plus de 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme les envies d'agir en actions utiles et efficaces pour construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. La Fondation de France a développé un savoir-faire unique, en s'appuyant sur les meilleurs experts, des centaines de bénévoles et des milliers d'acteurs de terrain, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation... Avec les 977 fondations qu'elle abrite, elle soutient chaque année plus de 12 000 initiatives prometteuses et innovantes, en France et à l'international. Indépendante et privée, elle agit grâce à la générosité des donateurs.



POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Depuis 2018, l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation de France et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme se sont engagées conjointement à soutenir la recherche participative à travers un dispositif expérimental nommé : CO3 « CO-COnstruction de COnnaissances pour la transition écologique et solidaire ». Ce dispositif a pour objectif d'alimenter une réflexion sur les apports de la recherche participative à la transition écologique et solidaire afin de la rendre plus visible et de participer à l'émergence d'une communauté de pratiques. Au terme de 4 appels à projets, certains projets étant encore en cours de réalisation, l'ADEME et les fondations ont souhaité pouvoir éclairer leurs futures orientations grâce à un premier travail de capitalisation de l'ensemble des composantes du dispositif expérimental.



Décembre 2023

ISBN 979-10-297-2250-9



9 791029 722509